

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 19
	Suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absentes : Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

### DEL 2024-001 ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur JALTIER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-2,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 30 août 2022 déterminant le nombre d'adjoints à 5.

**Vu** la démission en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint de Monsieur MARTINEZ acceptée par Monsieur le sous-Préfet en date du 26 mars 2024,

**Vu** la démission en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint de Monsieur HENRY acceptée par Monsieur le sous-Préfet en date du 29 mars 2024,

**Vu** la démission en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint de Monsieur LEVISTRE acceptée par Monsieur le sous-Préfet en date du 29 mars 2024,

**Considérant** que, dans les communes de 1000 habitants et plus, l'élection de plusieurs adjoints concomitamment s'effectue au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire indique que lorsqu'un adjoint d'une commune de 1000 habitants et plus démissionne, le nouvel adjoint à élire doit être de même sexe que lui. Ainsi, dans notre cas, il convient d'élire 3 adjoints de sexe masculin.

Le Conseil Municipal est invité à élire 3 adjoints au Maire.

Un bureau de vote est constitué :

- Le Président : Monsieur Alec JALTIER
- La secrétaire : Madame Christèle DIEZ
- 2 assesseurs : Madame Céline VAUDRON et Monsieur Vincent LEVISTRE

Le Maire fait un appel à candidature. Il dépose une liste pour le groupe « Porcheville c'est vous ».

Il constate donc le dépôt d'une seule liste aux fonctions d'adjoints au Maire :

Pour la liste « Porcheville c'est vous » :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur Bernard HENRY
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Vincent LEVISTRE
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Emmanuel JUNGER

Aucun élu déclare ne pas prendre part au vote.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom vote à bulletin secret.

1<sup>er</sup> tour : Nombre de bulletins : 21  
Nombre de bulletins nuls : 4  
Nombre de bulletins blancs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

A l'issue du dépouillement, sont proclamés 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> adjoints et immédiatement installés les élus suivants :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur Bernard HENRY
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Vincent LEVISTRE
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Emmanuel JUNGER

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le  
En application des Art L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT

Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**



Le Maire,

**Alec JALTIER**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 2 avril 2024 Date d'affichage : 2 avril 2024 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 19 Suffrages exprimés : 15
--	---

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absentes : Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----

### DEL 2024-002 INDÉMNITÉS DES ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur JALTIER

**Vu** les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération du Conseil Municipal venant d'être prise relative à l'élection des 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Adjointes,

**Vu** les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire qui seront pris pour les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Adjointes suite à l'élection de ces derniers,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

**Considérant** que pour une commune de 3221 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Adjoint au Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.80%,

**Considérant** que l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes ne soient pas dépassés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 15 voix Pour et 6 abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur JACQUEMIN, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE).

- **FIXE** avec effet au 10 avril 2024 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux suivant : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027, tel que présenté dans le tableau annexé et réparti comme suit :
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 22 %
- 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> Adjoint : 17.20 %

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le **10 AVR. 2024**  
En application des Art L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT  
Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**



Le Maire,

**Alec JALTIER**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)**  
(article 78 de la loi 2002-276 du 27 février 2002- article L 2123-20-1 du CGCT)

Population : 3221 habitants (art. L2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L5211-12 & 14 du CGCT)

**I – MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**

Indemnité maximale du Maire :

Montant maximum : 51.60% de l'indice brut terminal 1027 de 4 110.52 €, valeur au 01/01/2024, soit 2 121.03 €

Indemnités maximales des Adjoints :

Montant maximum : 19.80% de l'indice brut terminal 1027 de 4 110.52 €, valeur au 01/01/2024, soit 813.88 € - soit 813.88 € x 6 Adjoints = 4 883.28 €

Indemnité (maximale) du Maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation :  
2 121.03 € (Indemnité du Maire) + 4 883.28 € (Indemnités des 6 Adjoints) = 7 004.31 € (maximum autorisé)

**II – INDEMNITES ALLOUEES**

**A. Maire :**

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)	Majoration selon le cas : Canton : 15 % Arrondt : 20 % Départ : 25 %	Total en %	Montant brut alloué
M. Alec JALTIER	40.00 %	+ 0 %	40.00 %	1 644.21 €

**B. Adjoints au maire avec délégation (art. L2123-24 du CGCT)**

Noms des bénéficiaires	%	%	Total en %	Montant brut alloué
1 <sup>er</sup> adjoint : M. Bernard HENRY	22.00 %	+ 0 %	22.00 %	904.31 €
2 <sup>ème</sup> adjoint : Mme Christèle DIEZ	17.20 %	+ 0 %	17.20 %	707.00 €
3 <sup>ème</sup> adjoint : M. Vincent LEVISTRE	17.20 %	+ 0 %	17.20 %	707.00 €
4 <sup>ème</sup> adjoint : Mme A-M D'ANDREA-BOULIN	17.20 %	+ 0 %	17.20 %	707.00 €
5 <sup>ème</sup> adjoint : M. Emmanuel JUNGER	17.20 %	+ 0 %	17.20 %	707.00 €

**C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24-1 du CGCT)**

Noms des bénéficiaires	%	%	Total en %	Montant brut alloué
M. Frédéric HEURTELOUP	6.60 %	+ 0 %	6.60 %	271.30 €
Mme Béatrice CLAVEAU	6.60 %	+ 0 %	6.60 %	271.30 €

**D. MONTANT TOTAL ALLOUE :**

5 919.12 € (indemnité du maire + total des indemnités des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 20
	Suffrages exprimés : 16

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA- POLYCARPE (arrivée 19h30), Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----

### DEL 2024-003 MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES DE DELEGATION

Rapporteur : Monsieur JALTIER

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal venant d'être prise fixant les indemnités des Adjoints,

**Vu** les arrêtés municipaux qui donneront délégation de fonctions à Monsieur Frédéric HEURTELOUP, et à Madame Béatrice CLAVEAU conseillers municipaux.

**Considérant** que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,  
Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois

rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

**Considérant** que la commune compte 3221 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 16 voix Pour et 6 abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur JACQUEMIN, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE).

- **FIXE** avec effet au 10 avril 2024 une indemnité de fonction aux Conseillers Municipaux délégués suivant au taux de 6.60 % de l'indice brut 1027.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le **10 AVR. 2024**  
En application des Art L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT  
Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**



Le Maire,

**Alec JALTIER**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)**  
(article 78 de la loi 2002-276 du 27 février 2002- article L 2123-20-1 du CGCT)

Population : 3221 habitants (art. L2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L5211-12 & 14 du CGCT)

**I – MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**

Indemnité maximale du Maire :

Montant maximum : 51.60% de l'indice brut terminal 1027 de 4 110.52 €, valeur au 01/01/2024, soit 2 121.03 €

Indemnités maximales des Adjoints :

Montant maximum : 19.80% de l'indice brut terminal 1027 de 4 110.52 €, valeur au 01/01/2024, soit 813.88 € - soit 813.88 € x 6 Adjoints = 4 883.28 €

Indemnité (maximale) du Maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation : 2 121.03 € (Indemnité du Maire) + 4 883.28 € (Indemnités des 6 Adjoints) = 7 004.31 € (maximum autorisé)

**II – INDEMNITES ALLOUEES**

**A. Maire :**

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)	Majoration selon le cas : Canton : 15 % Arrondt : 20 % Départ : 25 %	Total en %	Montant brut alloué
M. Alec JALTIER	40.00 %	+ 0 %	40.00 %	1 644.21 €

**B. Adjoints au maire avec délégation (art. L2123-24 du CGCT)**

Noms des bénéficiaires	%	%	Total en %	Montant brut alloué
1 <sup>er</sup> adjoint : M. Bernard HENRY	22.00 %	+ 0 %	22.00 %	904.31 €
2 <sup>ème</sup> adjoint : Mme Christèle DIEZ	17.20 %	+ 0 %	17.20 %	707.00 €
3 <sup>ème</sup> adjoint : M. Vincent LEVISTRE	17.20 %	+ 0 %	17.20 %	707.00 €
4 <sup>ème</sup> adjoint : Mme A-M D'ANDREA-BOULIN	17.20 %	+ 0 %	17.20 %	707.00 €
5 <sup>ème</sup> adjoint : M. Emmanuel JUNGER	17.20 %	+ 0 %	17.20 %	707.00 €

**C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24-1 du CGCT)**

Noms des bénéficiaires	%	%	Total en %	Montant brut alloué
M. Frédéric HEURTELOUP	6.60 %	+ 0 %	6.60 %	271.30 €
Mme Béatrice CLAVEAU	6.60 %	+ 0 %	6.60 %	271.30 €

**D. MONTANT TOTAL ALLOUE :**

5 919.12 € (indemnité du maire + total des indemnités des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 20
	Suffrages exprimés : 22

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DÉLETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----

### DEL 2024-004 MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION COMMUNALE

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Vu la délibération n°2020-035 du 17/09/2020 fixant à 7 le nombre de membres des commissions communales, il est proposé de modifier la commission Travaux, Aménagement du territoire, Urbanisme et Sécurité. La composition est actuellement la suivante :

- Monsieur JALTIER
- Monsieur LEVISTRE
- Monsieur MARTINEZ
- Monsieur HEURTELOUP
- Monsieur DAREL
- Monsieur LE BIHAN
- Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT

Un appel à candidature est fait.

A l'unanimité les membres acceptent le vote à main levée.

- **COMMISSION TRAVAUX, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME  
ET SECURITE**

Sont élus à l'unanimité : Monsieur Alec JALTIER, Monsieur Frédéric HEURTELOUP, Monsieur HENRY, Monsieur Vincent LEVISTRE, Monsieur Jérôme DAREL, Monsieur Paul LE BIHAN, Monsieur Bruno MOROSINOTTO-HAMOT.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le **10 AVR. 2024**  
En application des Art L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT

Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**



Le Maire,

Alec JALTIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseil Municipal du 8 avril 2024**

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 20
	Suffrages exprimés : 19

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----  
**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-005**

**ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Rapporteur : Monsieur HENRY

Monsieur HENRY prend la présidence de la séance.

Monsieur HENRY présente le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal de la Commune, Après s'être assuré que le Comptable (Le trésorier Principal) a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la trésorerie de Mantes-la-Jolie

**Vu** l'avis favorable, l'abstention (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission des Finances, Personnel et Affaires générales qui s'est réunie le 27 mars 2024,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Porcheville (Annexe n°1).

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents.

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 15 Pour, 2 abstentions (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT et Madame FERREIRA-DELETTRE) et 4 Contre (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur JACQUEMIN),

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la ville de Porcheville

## RESULTAT DE CLOTURE 2023

### FONCTIONNEMENT

LIBELLE	BP+DM	REALISE
Dépenses	8 500 000,00	6 054 806,16
Recettes	8 500 000,00	5 860 146,47
Résultat prévisionnel 2023		-194 659,69
Résultat n-1		2 998 590,63
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>		<b>2 803 930,94</b>

## INVESTISSEMENT

LIBELLE	BP + DM	REALISE	RESTES A REALISER
Dépenses	4 748 000,00	1 927 257,59	188 740,47
Recettes	4 748 000,00	1 028 229,47	595 105,18
Résultat prévisionnel 2023		-899 028,12	
Résultats N-1		841 298,35	
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>		<b>-57 729,77</b>	<b>406 364,71</b>

<b>Résultat de clôture</b>		<b>2 746 201,17</b>	
----------------------------	--	---------------------	--

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le **16 AVR. 2024**  
 En application des Art L. 2131-1,  
 L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT  
 Affiché-Notifié le

**16 AVR. 2024**



Le Maire,

**Alec JALTIER**

Commune de Porcheville-78	CFU 2023
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	

Présenté par le Maire,  
 A Porcheville, le 08/04/2024

Nombre de membres en exercice: 23

Nombre de membres présents: 20

Nombre de suffrages exprimés: 19

VOTE:

Pour: 15

Contre: 4

Abstention: 2

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session  
 ordinaire,

A Porcheville, le 08/04/2024

Les membres du Conseil Municipal

Date de convocation: 2 avril 2024

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Alec JALTIER - Maire			
Monsieur Bernard HENRY- 1er ADJOINT			
Madame Christèle DIEZ- 2ème ADJOINT			
Monsieur Vincent LEVISTRE- 3ème ADJOINT			
Madame Anne-Marie D'ANDREA-BOULIN- 4ème ADJOINT			
Monsieur Emmanuel JUNGER- 5 ème ADJOINT			
Monsieur Didier MARTINEZ			
Monsieur Thibault JACQUEMIN- Conseiller Municipal			
Monsieur Jérôme DAREL- Conseiller Municipal			
Madame Sylvie DUPRE- Conseillère Municipale			
Madame Béatrice CLAVEAU- Conseillère Municipale Déléguée			
Monsieur Frédéric HEURTELOUP- Conseiller Municipal Délégué			
Madame Méline BORD- Conseillère Municipale			
Monsieur Michel LARCHEVÊQUE- Conseiller Municipal			
Madame Gwladys MULCIBA-POLYCARPE Conseillère Municipale			
Madame Kumari CHINTARAM- Conseillère Municipale			
Monsieur Thierry HUOT-DUCOTE Conseiller Municipal			
Madame Céline VAUDRON- Conseillère Municipale			
Monsieur Paul LE BIHAN- Conseiller Municipal			
Madame Danièle WILLEMOT- Conseillère Municipale			
Monsieur Michel MANDON- Conseiller Municipal			
Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT- Conseiller Municipal			
Madame Ellsabeth FERREIRA-DELETTRE- Conseillère Municipale			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le  
 A Porcheville, le

16 AVR 2024

16 AVR 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 20
	Suffrages exprimés : 20

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----

### DEL 2024-006 AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Rapporteur : Monsieur HENRY

Monsieur HENRY propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget principal de la ville,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 du budget général de la commune,

**Vu** l'avis favorable, l'abstention (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission des Finances, Personnel et Affaires Générales qui s'est réunie le 27 mars 2024,

Considérant les éléments suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 194 659.69 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du CFU 2023 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 2 998 590.63 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 2 803 930.94 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement)	-57 729.77 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b> Besoin de financement Excédent de financement	+ 406 364.71 €
<b>Excédent de financement F = D + E</b>	<b>+ 348 634.94 €</b>
<b>H - AFFECTATION DU RESULTAT</b> H=I+2	<b>+ 2 803 930.94 €</b>
1) G Affectation en réserve R 1068 en Investissement (G = au minimum couverture du besoin de financement F)	0 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 2 803 930.94 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 16 Pour, 2 abstentions (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE) 4 Contre (Monsieur LEBIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur JACQUEMIN),

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2023, tel que présenté dans le tableau ci-dessus :

1) Article 001 « Déficit d'investissement reporté » en dépenses d'investissement pour 57 729.77 €

2) Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement pour 2 803 930.94 €

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le **10 AVR. 2024**

En application des Art. L. 2131-1,

L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT

Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**

Le Maire,  
  
**Alec JALTIER**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 20
	Suffrages exprimés : 22

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

### DEL 2024-007 DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Rapporteur : Monsieur HENRY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

**Considérant** qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes ménages pour l'année 2024,

**Considérant** qu'un nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020,

**Considérant** que l'article 16 de la Loi de Finances 2020 n°2019-1479, prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

**Considérant** qu'à compter de 2023, les communes retrouvent leur pouvoir de vote du taux de la taxe d'habitation (TH), qui était jusqu'à 2022, figé au taux de 2019,

**Considérant** que désormais le taux de la taxe d'habitation (TH) portera sur :

- Les résidences secondaires
- Les locaux meublés non affectés à l'habitation principale

**Vu** l'avis favorable, 1 voix Contre (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission des Finances, Personnel et Affaires générales qui s'est réunie le 27 mars 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- **MAINTENIR** les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2024 :  
Taxe sur le foncier bâti : 18.14 %  
Taxe sur le foncier non-bâti : 27,37 %
- **MAINTENIR** le taux de la taxe d'habitation figé en 2019 pour l'année 2024 :  
Taxe d'habitation : 8.57 %

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le  
En application des Art. L. 2131-10, **10 AVR. 2024**  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT  
Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**



Le Maire,

**Alec JALTIER**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 20
	Suffrages exprimés : 18

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

### DEL 2024-008 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER propose au Conseil Municipal l'attribution de subventions aux associations.

**Vu** l'avis favorable, l'abstention (Monsieur MANDON) de la commission Sport et Vie Associative réunie le 20 mars 2024,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité (Monsieur JALTIER et Monsieur HENRY ne prennent part au vote pour l'ASP) de la commission Finances, Personnel et Affaires Générales qui s'est réunie le 27 mars 2024,

Monsieur HENRY et Monsieur JALTIER ne prennent pas part au vote pour l'ASP

Monsieur LARCHEVÊQUE ne prend pas part au vote pour le Club de la Bonne Humeur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix Pour et 4 abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur JACQUEMIN),

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

ORGANISMES	CA 2023	Propositions 2024
AFIPE		195,00
AMICALE DE LA POLICE MANTAISE	300,00	300,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE GARGENVILLE	300,00	300,00
ASSOCIATION CULTURELLE PORCHEVILLOISE		1 500,00
ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE ESPERANCE	500,00	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE PORCHEVILLE	52 200,00	54 600,00
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS INTERCONSULAIRE DE L'EURE	75,00	-
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	1 250,00	1 500,00
COMITE DEPART. CONTRE LE CANCER	1 000,00	1 200,00
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE (OCCE LES MARRONNIERS)	5 200,00	5 000,00
DELOS APEI 78 (ENVOL)		150,00
FCPE CONSEIL LOCAL LES ECOLES DE PORCHEVILLE	200,00	200,00
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	200,00	300,00
FOOTBALL CLUB DE PORCHEVILLE	26 000,00	26 000,00
HANDI VAL DE SEINE	2 500,00	3 500,00
INSTITUT PASTEUR	300,00	
LA GAULE PORCHEVILLOISE ASSOCIATION	1 000,00	1 000,00
LE COCHONNET PORCHEVILLOIS	1 000,00	1 000,00
LE REVE DE COLYNE	400,00	400,00
LES COPAINS D'ABORD	750,00	750,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR	3 000,00	3 000,00
PORCHEVILLE AIRSOFT TEAM78 PAT78	400,00	400,00
RELAIS JEUNES ET FAMILLES 78	400,00	500,00
SECOURS CATHOLIQUE	300,00	300,00
SECOURS POPULAIRE Français	300,00	-
SOCIETE DE CHASSE DE PORCHEVILLE		400,00
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES YVELINES	300,00	300,00
O.C.C.E 78 Ecole Nelson MANDELA	6 800,00	6 500,00
O.C.C.E 78 ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE	10 000,00	10 000,00
	<b>114 675,00</b>	<b>119 795,00</b>

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2024 au chapitre 65, article 65748

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le  
En application des Art. L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT  
Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**

 Le Maire,  
**Alec JALTIER**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 2 avril 2024 Date d'affichage : 2 avril 2024 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 20 Suffrages exprimés : 18
--	---

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----

### **DEL 2024-009 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S – EXERCICE 2024**

Rapporteur : Monsieur HENRY

Monsieur HENRY propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention au CCAS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 27 mars 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix Pour et 4 abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur JACQUEMIN)

- **ATTRIBUE** une subvention de 36 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2024,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2024 au chapitre 65 article 657363 « Subventions de fonctionnement au CCAS »,

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le **10 AVR. 2024**  
En application des Art. L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT  
Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**



Le Maire,

  
**Alec JALTIER**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 2 avril 2024 Date d'affichage : 2 avril 2024 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 20 Suffrages exprimés : 18
--	---

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----  
**DEL 2024\_010 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapporteur : Monsieur HENRY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur HENRY propose au Conseil municipal l'adoption du Budget Primitif 2024 de la Commune,

**Considérant** que par délibération 2022-053, la commune a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Considérant** que conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 27 mars 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 16 voix Pour, 4 abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE) et 2 voix Contre (Monsieur MANDON, Monsieur JACQUEMIN),

- **ADOpte** le Budget primitif 2024 (Annexe n°2) du budget principal de la Commune en dépense et en recette comme suit :

Fonctionnement : 9 400 000.00 €

Investissement : 3 280 000.00 €

- **FIXE** les limites des virements de crédits entre chapitres à 7.5% des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le  
En application des Art. L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT  
Affiché-Notifié le

15 AVR. 2024



Le Maire,

Alec JALTIER

15 AVR. 2024

Commune de Porcheville-78	BP 2024
V - ARRÊTES ET SIGNATURES	V
ARRÊTE ET SIGNATURES	A

Présenté par le Maire,  
A Porcheville, le 08/04/2024

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session  
ordinaire,

A Porcheville, le 08/04/2024

Nombre de membres en exercice: 23

Nombre de membres présents: 20

Nombre de suffrages exprimés: 18

VOTE:

Pour: 16  
Contre: 2  
Abstention: 4

Les membres du Conseil Municipal

Date de convocation: 2 avril 2024

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Alec JALTIER - Maire			
Monsieur Bernard HENRY- 1er ADJOINT			
Madame Christèle DIEZ- 2ème ADJOINT			
Monsieur Vincent LEVISTRE- 3ème ADJOINT			
Madame Anne-Marie D'ANDREA-BOULIN- 4ème ADJOINT			
Monsieur Emmanuel JUNGER- 5 ème ADJOINT			
Monsieur Didier MARTINEZ			
Monsieur Thibault JACQUEMIN- Conseiller Municipal			
Monsieur Jérôme DAREL- Conseiller Municipal			
Madame Sylvie DUPRE- Conseillère Municipale			
Madame Béatrice CLAVEAU- Conseillère Municipale Déléguée			
Monsieur Frédéric HEURTELOUP- Conseiller Municipal Délégué			
Madame Méline BORD- Conseillère Municipale			
Monsieur Michel LARCHEVÉQUE- Conseiller Municipal			
Madame Gwladys MULCIBA-POLYCARPE Conseillère Municipale			
Madame Kumari CHINTARAM- Conseillère Municipale			
Monsieur Thierry HUOT-DUCOTE Conseiller Municipal			
Madame Céline VAUDRON- Conseillère Municipale			
Monsieur Paul LE BIHAN- Conseiller Municipal			
Madame Danièle WILLEMOT- Conseillère Municipale			
Monsieur Michel MANDON- Conseiller Municipal			
Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT- Conseiller Municipal			
Madame Elisabeth FERREIRA-DELETTRE- Conseillère Municipale			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le

A Porcheville, le

15 AVR. 2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 20
	Suffrages exprimés : 19

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Etai~~ent~~ présents** : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----

### **DEL 2024-011 RENOUELEMENT D'ADHESION 2024 A INGENIERY**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 12/04/2023 la commune de Porcheville a adhéré à l'agence INGENIERY (agence départementale pour les communes « rurales » du territoire).

Il rappelle que cette agence apporte une assistance technique aux élus dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement et propose des prestations de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage notamment dans les domaines :

- De l'urbanisme
- Des travaux de voirie
- Des travaux de bâtiments et d'économies d'énergie
- Accompagnement dans les recherches de subventions...

Le coût de la cotisation annuelle est de 1€ par habitant (3 221 hab population INSEE) réparti ainsi :

- 0,70€ par habitant à la charge de la commune soit 2 254.70€ pour 2024.
- 0.30€ par habitant à la charge de GPSEO

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Personnel, Affaires générales qui s'est réunie le 27 mars 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix Pour, 3 abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur JACQUEMIN) et 1 voix Contre (Monsieur MANDON),

- **APPROUVE** le renouvellement l'adhésion à INGENIERY pour le montant indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le  
En application des Art. L. 2131-1, **10 AVR. 2024**  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT

Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**



Le Maire,

Alec JALTIER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 20
	Suffrages exprimés : 22

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----

### DEL 2024-012 DEMANDE D'ATTRIBUTION POUR 2024 DES FONDS DE CONCOURS AUPRES DE GPS&O

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur JALTIER indique aux membres du Conseil que, conformément à l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, GPS&O peut verser des fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Il informe que la campagne des fonds de concours est relancée et que celui-ci ne peut financer que 50% du reste à charge du projet, déduction faite des subventions.

Il rappelle que pour les communes de moins de 5000 habitants, le plafond annuel du fonds de concours par commune est fixé à :

- 25 000 € pour les communes ≤ 1000 habitants

- 35 000 € pour les communes entre 1001 et 3500 habitants
- 70 000 € pour les communes entre 3501 et 5000 habitants

A tout moment, il est offert aux communes la possibilité de mobiliser plus que leur enveloppe annuelle mais dans la limite de leur enveloppe maximale sur la période de référence de 5 ans.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2022, la commune de Porcheville a demandé l'attribution du fonds de concours sur les opérations suivantes :

- Terrain de football synthétique pour 20 000€
- Remplacement de l'éclairage et mise en sécurité électrique au boulodrome pour 14 700€

La commune souhaite pour 2024 déposer auprès de GPS&O la demande de fonds de concours suivante :

- Remplacement des menuiseries de la mairie et des quatre logements annexés

Le projet concerne le changement complet des menuiseries châssis bois simple vitrage pour des fenêtres châssis aluminium en rénovation, double vantaux avec la pose de stores occultants pour la partie logements et semi-occultants pour les fenêtres de la mairie. L'objectif de ce projet est de diminuer la consommation d'énergie tout en gardant une température homogène sur le bâtiment principal et dans les logements annexes.

A l'issue de la décision prise par GPS&O, une convention sera établie.

Le plan de financement est le suivant :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT (TTC) DES TRAVAUX	MONTANT (HT) DES TRAVAUX	FOND DE CONCOURS GPSEO 50% (HT)	RESTE A CHARGE COMMUNE (HT)
REPLACEMENT DES MENUISERIES	239 170.18€	199 308,48€	99 654.24€	99 654.24€

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Travaux, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Sécurité réunie le 27 mars 2024,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 27 mars 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOLLICITE** GPSEO, pour obtenir le fonds de concours dans le cadre des travaux programmés et cités ci-dessus

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le **10 AVR. 2024**  
En application des Art. L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT

Affiché-Notifié le **10 AVR. 2024**



Le Maire,

  
**Alec JALTIER**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 2 avril 2024 Date d'affichage : 2 avril 2024 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 20 Suffrages exprimés : 17
--	---

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

\*\*\*\*\*  
**DEL 2024-013 PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

**Vu** le Code Général de la fonction publique ;

**Vu** la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

**Vu** le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

Le Maire propose, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

**Les bénéficiaires et conditions d'attribution.** La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

**La détermination du montant.** Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

**Les conditions de versement.** Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023 la prime est versée par chacun d'entre eux.

Cette prime sera versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

**Les conditions de cumul.** Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

**L'attribution individuelle.** L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 25 mars 2024,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Personnel, Affaires Générales qui s'est réunie le 27 mars 2024,

Monsieur JUNGER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 17 voix Pour et 4 abstentions ( Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur JACQUEMIN),

- **INDIQUE** que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	650 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	500 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	400 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	350 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	350€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le  
En application des Art. L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT  
Affiché-Notifié le

10 AVR. 2024

10 AVR. 2024

Le Maire,  
  
Alec JALTIER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 2 avril 2024 Date d'affichage : 2 avril 2024 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 20 Suffrages exprimés : 21
--	---

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----

### DEL 2024-014 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT POUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE

Rapporteur : Monsieur JUNGER

Ce dispositif prévu par la loi du 10 mars 2010 a pour objet de « renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée ».

Il est destiné à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général représentant au moins 24 heures hebdomadaires et donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat (504.98€), complétée d'un soutien, en nature ou en argent, pris en charge par la collectivité d'accueil (114.85€), pour un total de 619.83 euros par mois.

Monsieur JUNGER rappelle que par délibération en date du 14 avril 2021, il a été validé la demande d'agrément pour l'accueil et l'accompagnement de jeunes en service civique.

La municipalité souhaite renouveler cet engagement.

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial réuni le 25 mars 2024,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Personnel et Affaires générales réunie le 27 mars 2024,

Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recours par la commune à des emplois civiques
- **SOLLICITE** l'agrément nécessaire à cet accueil.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre

ACTE EXECUTOIRE le **10 AVR. 2024**  
En application des Art. L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT

Affiché-Notifié le **10 AVR. 2024**

Le Maire,  
  
**Alec JALTIER**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 19
	Suffrages exprimés : 16

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Absent excusé : Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----  
**DEL 2024-015 - AVIS DE LA COMMUNE DE PORCHEVILLE SUR LE PROJET DE SDRIF-E (SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE DE FRANCE-ENVIRONNEMENTAL).**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-7 et suivants et R.123-3,

**Vu** le Code l'environnement,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

**Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

**Vu** la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

**Vu** le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du SDRIF,

**Vu** la délibération du Conseil Régional n°97-13 du 18 octobre 2013 portant approbation du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-01-16\_01 du 16 janvier 2020 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

**Vu** la délibération du Conseil Régional n°2021-015 du 04 février 2021 portant sur la consultation des franciliens pour l'aménagement d'une Ile-de-France ZAN (Zéro Artificialisation Nette), ZEN (Zéro Emission Nette) et circulaire à l'horizon 2040,

**Vu** la délibération du Conseil Régional n°2021-067 du 17 novembre 2021 portant mise en révision du SDRIF en vue de l'élaboration d'un SDRIF Environnemental ou SDRIF-E,

**Vu** la délibération du Conseil Régional n°2022-009 du 16 février 2022 portant sur les modalités d'organisation de la concertation de la population et des acteurs publics et privés de l'aménagement du territoire francilien en vue de l'élaboration du SDRIF-E,

**Vu** la délibération du Conseil Régional n°2023-028 en date du 12 juillet 2023 par laquelle le Conseil Régional a arrêté le projet de SDRIF-E révisé,

**Vu** le projet de SDRIF-E soumis à enquête publique,

**Vu** la contribution numérique de la commune de PORCHEVILLE au registre d'enquête en date du 07 mars 2024,

**Vu** l'annexe à la présente délibération publiée au registre d'enquête publique,

**Considérant** que le projet de SDRIF-E a un impact sur le territoire de la commune sur plusieurs de ses orientations réglementaires mais que celui-ci ne remet pas en cause la vocation principale des sites (naturels, agricoles, économiques et industriels) dans la majeure partie des cas,

**Considérant** cependant que l'orientation réglementaire OR 2 intitulée « sanctuariser l'armature verte » et le volet « placer la nature au cœur du développement Régional » ont à contrario un impact considérable estimé sur les orientations d'aménagement et de programmation figées au PLUI et que sans amendement, la commune devrait revoir en totalité l'aménagement de ces secteurs,

**Considérant** que la commune de PORCHEVILLE doit respecter les obligations réglementaires notamment liées à la loi SRU, tout en combinant de nombreuses autres contraintes et servitudes liées à la spécificité de son territoire et que ces deux OAP concourent au respect des normes imposées de production de logement dans un tissu urbain identifié au PLUI,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT ne prend pas part au vote) de la Commission Travaux, Aménagement du territoire et Urbanisme en date du 27 mars 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 16 voix Pour et 5 abstentions (Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur JACQUEMIN)

- **REND** un avis favorable sur ce projet sous réserve de la prise en compte de la seule réserve de la commune liée à la préservation de ses OAP,

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre

ACTE EXECUTOIRE le **10 AVR. 2024**  
En application des Art. L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT

Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**



Le Maire,

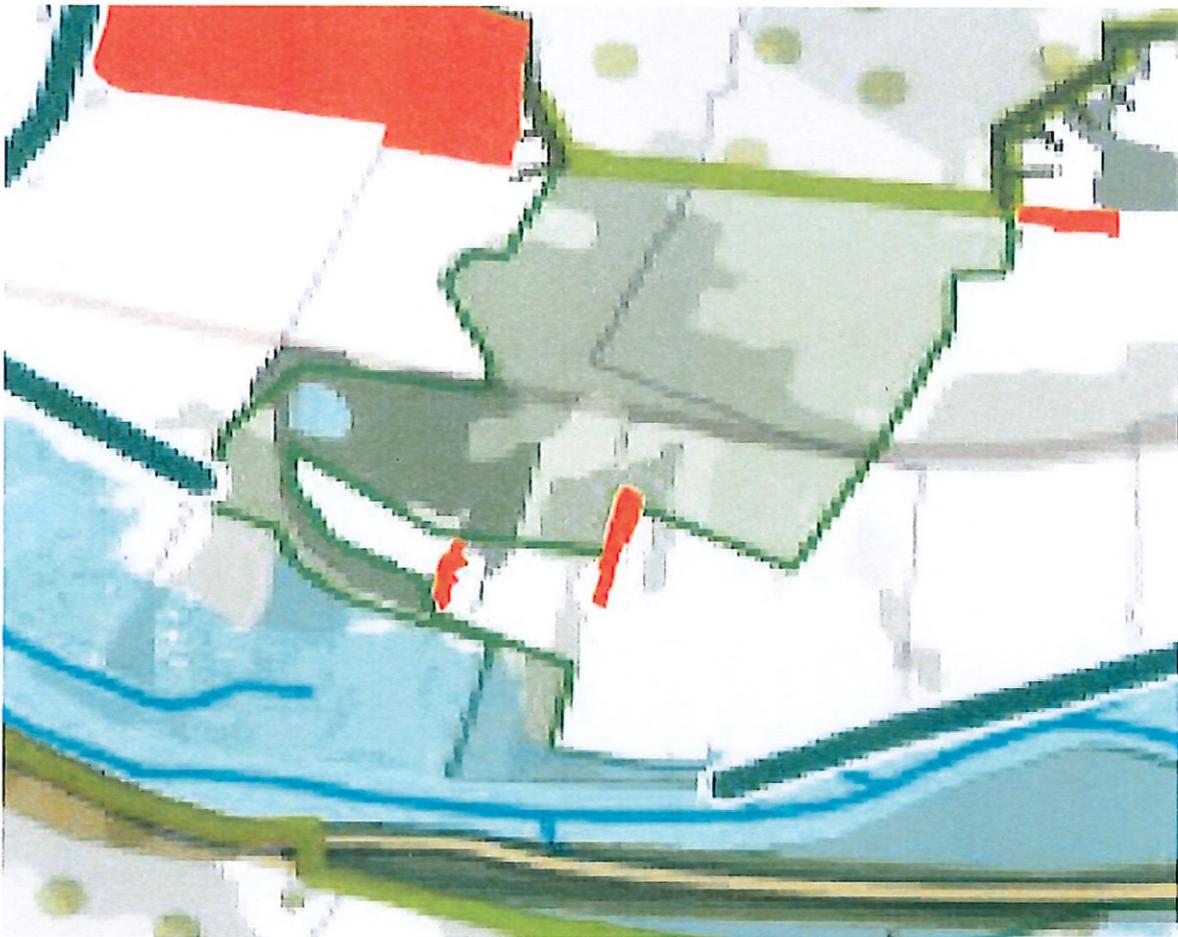
**Alec JALTIER**

## Avis de la commune de PORCHEVILLE

### Sur le SDRIF-E

Après analyse de la version arrêtée du SDRIF-E et notamment sur les orientations pouvant impacter la commune de PORCHEVILLE, nous rencontrons une difficulté majeure avec la partie « sanctuariser l'armature verte (OR 2), placer la nature au cœur du développement Régional » :

Les secteurs identifiés sur la commune de PORCHEVILLE se superposent avec deux zones identifiées comme Orientations d'Aménagement et de Programmation dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : La Fontaine Saint Séverin et La Garenne.



Superposition de la carte du SDRIF-E avec les deux OAP issues du PLUI.

L'échelle des cartes réalisées étant assez complexe pour une lecture précise, il ne nous est pas possible d'être précis à la parcelle mais l'épaisseur des traits semble indiquer que les secteurs à sanctuariser viendraient se superposer avec des parties de secteurs identifiés mutables sur notre commune, ce qui viendrait en contradiction avec ceux-ci et amènerait inévitablement à une mise en compatibilité du PLUI pour restreindre voire supprimer ces zones.

Le territoire de la commune est très contraint en matière de constructibilité avec la présence de fonciers à vocation économique très largement répandu comme la centrale EDF et de fait

les servitudes d'utilité publiques qui l'accompagnent avec les lignes à haute tension qui surplombent tout le territoire et limitent très fortement la densification verticale.

Le Plan de Prévention des risques Inondations au Sud avec la Seine qui proscrit très largement de nouveaux logements, un tissu Agricole éparse composé de parcelles en lanières, une zone de loisirs très étendue, deux secteurs couverts par l'OIN Seine Aval, une Zone d'Aménagement Différé, un établissement pénitentiaire pour mineurs, et de surcroît plusieurs Plans de Prévention des Risques Technologiques y compris Total Energie à Gargenville qui viennent également contraindre les constructions futures et la mutation du tissu existant.

Toutes ces contraintes ont conduit la commune à identifier deux secteurs libres afin de proposer une nouvelle offre d'habitat à sa population afin de notamment remplir les obligations réglementaires de l'article 55 de la loi SRU qui s'impose tout de même à notre strate de collectivité.

Ces deux secteurs sont bien évidemment inscrits dans les bilans triennaux du PLHI en cours et à venir afin de nous permettre d'atteindre les 25% de logements sociaux à l'horizon 2025.

La municipalité s'est engagée avec un projet emblématique pour son territoire sur le secteur de la Fontaine Saint Severin, celui de réaliser une Résidence Intergénérationnelle avec un habitat mixte de qualité supérieure. Ce secteur mêlera ainsi de l'habitat collectif et individuel, tout en créant un lien social de proximité avec la présence de services à la personne sur place, de jardins partagés, de mobilités douces et avec une vocation écologique exemplaire.

Un permis de construire a d'ailleurs été déposé par un promoteur pour l'aménagement de cet espace mais celui-ci a dû être refusé par la commune car il ne respectait pas en tout point le PLUI et l'OAP, s'en est suivi un recours au tribunal administratif qui s'est avéré chronophage et nous a fait perdre de précieux mois d'avancement sur l'aménagement de ce secteur. Ce recours s'est soldé par un désistement du promoteur il y a quelques mois.

Cet emplacement étant situé entre une zone Agricole et un secteur pavillonnaire urbanisé, il paraissait le plus approprié à l'époque afin de faire glisser une urbanisation progressive de qualité tout en respectant les servitudes et contraintes présentes sur la commune.

Ce secteur est à privilégier selon nous pour une mutabilité si toutefois un arbitrage de la Région s'avérait nécessaire en opposition avec le secteur de la Garenne qui représente un espace moins important, avec moins de débouchés et permettant une densification moindre du tissu d'habitat mais pourtant tout aussi nécessaire pour répondre aux contraintes réglementaires imposées.

La commune souhaite engager un travail partenarial avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France dans les mois à venir afin d'encadrer le portage foncier du secteur de la Fontaine Saint Severin en signant une convention de veille et de maîtrise foncière.

L'aménagement futur de cette zone serait travaillé en concertation avec les services de la Région au besoin en y incluant toutes les normes de densité souhaitées soit 20 logements à l'hectare conformément à l'orientation 86 du SDRIF-E.

Le cahier des charges et la fiche OAP dans le PLUI mis en compatibilité, pourrait également être rédigés de concert afin de combiner les différentes normes, obligations réglementaires et contraintes.

La commune souhaite viser une exemplarité sur ce projet, mêlant biodiversité, production d'énergies renouvelables, espaces verts de qualité et insertion végétale dans le site naturel existant.



Superposition de la carte du SDRIF-E avec le secteur de la Fontaine Saint Severin correspondant à la zone AU du zonage du PLUI.

Nous souhaiterions de ce fait, que soit étudié la possibilité de réduire l'espace à sanctuariser qui se juxtapose avec nos OAP, avec à minima la conservation de l'OAP de la Fontaine Saint Severin et nous nous tenons à votre entière disposition pour une visite sur les lieux et discussions éventuelles sur le projet à venir.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Département des Yvelines	Date de convocation : 2 avril 2024
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 2 avril 2024
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 8 avril à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Madame VAUDRON, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absente : Madame BORD

Ont donné procuration : Monsieur JACQUEMIN à Monsieur MANDON  
Monsieur DAREL à Madame D'ANDREA-BOULIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DIEZ a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----

### DEL 2024-016 MOTION EN FAVEUR DU DEPARTEMENT

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental des Yvelines a informé les 259 communes des contraintes budgétaires qui vont impacter les finances du Département et donc, les communes.

Le Conseil Départemental a ainsi appelé chaque commune à présenter, lors de son prochain Conseil Municipal, une motion visant d'une part à assurer l'autonomie financière des collectivités et, d'autre part, à réaffirmer le couple « Commune/Département » comme indissociables et solidaires.

La municipalité a répondu favorablement à cette requête et soumet la présente motion.

En effet, le Département et les communes avancent conjointement sur de nombreux sujets au travers des compétences propres du Département (routes, collèges, action sociale...), mais aussi des subventions d'investissement qu'il accorde chaque année pour certains projets municipaux. Ainsi, ces dernières années, la commune de Porcheville a sollicité et obtenu l'aide du Département notamment sur la réalisation du groupe scolaire N. Mandela pour 600 000 €, le parking rue de la Grange Dîme

pour 28 900€, le terrain de football synthétique pour 266 648€, l'aide à l'investissement culturel pour 11 162 €.

Or, les Départements français traversent des difficultés financières d'une ampleur inédite. Le retournement brutal du marché de l'immobilier (impactant les ressources prélevées sur les droits de mutation à titre onéreux - DMTO) et le ralentissement de la croissance française vont entraîner, pour 2023, une perte de près de 140 millions d'euros pour les finances départementales des Yvelines.

Au-delà de ce choc conjoncturel, c'est le modèle économique même des Départements qui est remis en cause.

Ce constat, est également fait par les communes.

Même si l'État a augmenté en 2023 son niveau de dotations aux collectivités territoriales (principalement via une hausse de 320 millions d'€ la DGF mais pour rappel, Porcheville ne perçoit pas de DGF), les dernières réformes de la fiscalité locale (avec notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation), ont conduit à remplacer les recettes fiscales locales par des transferts en compensation de fiscalité nationale. Cette recentralisation de fait, prive les collectivités territoriales de leur autonomie financière. Ce faisant, cela entraîne pour nous des incertitudes sur nos capacités d'investissement.

Les difficultés financières actuelles peuvent avoir des conséquences majeures sur les aides apportées par le Département aux communes et même porter préjudice tant aux yvelinois dans leur vie quotidienne (éducation, transport, santé, environnement ...) qu'au tissu économique local et in fine, à notre territoire tout entier.

**Pour ces raisons, la commune de Porcheville rejoint la demande faite par le Conseil Départemental des Yvelines et demande à l'État :**

- À court terme, de prendre les mesures de compensation financière pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois ;
- À moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux et aux communes pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;
- D'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux Départements ou aux Communes ;
- Demande que l'État, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

PORCHEVILLE, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

ACTE EXECUTOIRE le **10 AVR. 2024**

En application des Art L. 2131-1,  
L. 2131-2, L. 2131-3 du CGCT

Affiché-Notifié le

**10 AVR. 2024**



Le Maire,

**Alec JALTIER**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PORCHEVILLE

Numéro SIRET : 21780501900015

POSTE COMPTABLE : 078109 SGC MANTES-LA-JOLIE

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
**BUDGET PRINCIPAL**

ANNEE 2023

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

Arrêté et signatures

ECCF

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1 Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2 Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	Ordonnateur	7
B3.1 Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2 Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1 Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2 Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D Bilan synthétique	Comptable	13
E Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1 Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2 Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1 Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2 Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
<i>Vue détaillée</i>		
B1 Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2 Recettes d'investissement	Comptable	26
C1 Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	29
D1 Dépenses de fonctionnement	Comptable	30
D2 Recettes de fonctionnement	Comptable	35
<b>III. États financiers</b>		
A Bilan	Comptable	38
B Compte de résultat	Comptable	42
C Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	44

IV. Etats annexés

Origine des données

Page

A. Présentation croisée et agrégée

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

B. États annexés patrimoniaux

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur

		Origine des données	Page
B15.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
	<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
	<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
D2.1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D5	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D7	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D8	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D10	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D11.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D11.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
<b>V. Arrêté et signatures</b>			
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	46

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I  
A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3 244

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2 363,79

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 701,50
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 764,36
3	Dépenses d'équipement brut / population	486,56
4	Encours de dette / population (2)	116,14
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	57,70 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	97,96 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	3,56 %
9	Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	2,04 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	6,58 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	1,85

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

**I**  
**B1**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			
	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	A	5 501 409,37	9 408 111,02
	Prévision budgétaire totale		
	B	5 860 146,47	6 888 375,94
	Recettes réalisées (1)		
	C	0,00	595 105,18
	Restes à réaliser		
Dépenses	D	8 500 000,00	13 248 000,00
	Autorisation budgétaire totale		
	E	6 054 806,16	7 982 063,75
	Dépenses réalisées (1)		
	F	0,00	188 740,47
	Restes à réaliser		
Différences entre les titres et les mandats	G = B - E	-194 659,69	-1 093 687,81
Résultats antérieurs reportés	H	2 998 590,63	3 839 888,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	2 803 930,94	2 746 201,17
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	406 364,71
Résultat cumulé	G + H + I	2 803 930,94	3 152 565,88

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernant les opérations réelles et les opérations d'ordre



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE**

I  
B2

	Montant
<b>Section de fonctionnement</b>	
ASolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-194 659,69
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	2 998 590,63
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	2 803 930,94
<b>Section d'investissement</b>	
DSolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-899 028,12
ERésultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	841 298,35
FSolde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-57 729,77
GSolde des restes à réaliser d'investissement N (b)	406 364,71
HSolde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	348 634,94

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITÉ**

**I**  
**B3.1**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT) EPCI			
GRAND PARIS SEINE & OISE	01/01/2016	SFP	101 365 94
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité supplémentaire ou sans fiscalité propre.



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS**

**I**  
**B3.2**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
  - soit de la seule autonomie financière.
- Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.



<b>I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B3.3</b>

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



<b>I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>1</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET - RAR DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Depenses engagées non mandatées
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>	<b>188 740,47 (1)</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (B.A.régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	4 185,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	184 555,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL</b>	<b>0,00 (II)</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.  
 (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



<b>I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>	
<b>1</b>	<b>EXECUTION DU BUDGET - RAR RECETTES</b>
<b>C2</b>	

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>		
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	116 370,18
13	Subventions d'investissement (regues)	478 735,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL</b>		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.  
 (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

	I
	D
<b>ACTIF NET (1)</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	
Immobilisations incorporelles (nettes)	19 319,64
Subventions d'investissement versées	-341,16
Autres immobilisations incorporelles	41 148,06
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>2 998,59</b>
Terrains	-194,66
Constructions	
Réseaux et installations de voirie	33 956,55
Réseaux divers	6 671,67
Installations techniques, agencements et matériel	1 298,65
Immobilisations mises en concessions ou affermées	<b>1 365,12</b>
Autres	
Immobilisations corporelles en cours	1 772,75
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	8 634,65
Immobilisations financières (nettes)	1,89
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (1)</b>	<b>60 487,96</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	
Stocks	172,14
Créances	99,18
Charges constatées d'avance	
Trésorerie	2 877,55
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>3 035,81</b>
<b>TOTAL ACTIF NET (I+II)</b>	<b>63 523,77</b>
Comptes de régularisation (III)	17,99
Écart de conversion actif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>63 523,77</b>
	<b>Total</b>
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	
<b>FONDS PROPRES</b>	
Apports et subventions d'investissement	19 319,64
Neutralisations et régularisations	-341,16
Réserves	41 148,06
Report à nouveau	2 998,59
Résultat de l'exercice	-194,66
Droits du concédant, de l'affranchissant et du remettant	
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>62 930,47</b>
<b>PASSIF</b>	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Emprunts obligataires	290,72
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Dettes financières et autres emprunts	13,27
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>303,99</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172,14
Autres dettes non financières	99,18
Produits constatés d'avance	
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>271,32</b>
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>575,31</b>
Comptes de régularisation (III)	17,99
Écart de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>63 523,77</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)</b>		<b>E</b>

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	7,02	
Participations	145,17	
Compensations, autres attributions et autres participations	494,69	
Dons et legs		
Impôts et taxes	3 812,28	
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	506,70	
Produits des cessions d'actifs	115,23	
Autres produits de gestion	282,77	
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	31,22	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	101,37	
Neutralisation des moins-values de cession	3,98	
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>	<b>5 500,43</b>	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	1 704,06	
Charges de personnel	3 091,06	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	77,11	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	14,78	
Impôts et taxes	120,19	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	417,28	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	19,22	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	99,99	
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>5 543,69</b>	

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	147,98	
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>147,98</b>	
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>-191,24</b>	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>0,01</b>	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>3,43</b>	
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-3,42</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>	<b>-194,66</b>	



## I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP 0,00 Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)</b>				
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	18,14	0,00	2 290 719,00	6,71
TFPNB	27,37	0,00	5 146,00	2,06
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>2 304 066,00</b>	<b>7,08</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

II  
A

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...



## II - EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

II  
A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	562 712,00	3 816,00	0,68	4 185,00
204	Subventions d'équipement versées	101 366,00	101 365,94	100,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 734 146,00	1 574 587,44	42,17	184 555,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 498 224,00</b>	<b>1 679 769,38</b>	<b>37,34</b>	<b>188 740,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	93 500,00	87 319,08	93,39	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>93 500,00</b>	<b>87 319,08</b>	<b>93,39</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 591 724,00</b>	<b>1 767 088,46</b>	<b>38,48</b>	<b>188 740,47</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	132 666,00	136 571,13	102,94	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	23 610,00	23 598,00	99,95	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>156 276,00</b>	<b>160 169,13</b>	<b>102,49</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>4 748 000,00</b>	<b>1 927 257,59</b>	<b>40,59</b>	<b>188 740,47</b>
	<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0,00</b>			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>4 748 000,00</b>	<b>1 927 257,59</b>		<b>188 740,47</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état I-C1. 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

## II - EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

II  
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 051 591,65	187 771,75	17,86	478 735,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 500,00	824,65	9,70	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	282 000,00	280 909,90	99,61	116 370,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 452 091,65</b>	<b>469 506,30</b>	<b>32,33</b>	<b>595 105,18</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 900 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	531 000,00	535 125,17	100,78	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	23 670,00	23 598,00	99,95	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>2 454 670,00</b>	<b>558 723,17</b>	<b>22,76</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 906 701,65</b>	<b>1 028 229,47</b>	<b>26,32</b>	<b>595 105,18</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>841 298,35</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>4 748 000,00</b>	<b>1 028 229,47</b>		<b>595 105,18</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état V-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) D/040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) D/041 = RI 041

## II - EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

II  
A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 232 902,00	1 725 926,46	13 193,22	1 739 119,68	77,89	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 194 225,00	3 184 583,29	0,00	3 184 583,29	99,70	0,00
014	Atténuations de produits	353 000,00	351 318,55	0,00	351 318,55	99,52	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	278 503,00	239 462,19	0,00	239 462,19	85,98	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>6 058 630,00</b>	<b>5 501 290,49</b>	<b>13 193,22</b>	<b>5 514 483,71</b>	<b>91,02</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	4 002,03	3 131,45	302,03	3 433,48	85,79	0,00
67	Charges spécifiques	4 367,97	399,33	0,00	399,33	9,14	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 000,00	1 364,47	0,00	1 364,47	68,22	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>6 069 000,00</b>	<b>5 506 185,74</b>	<b>13 495,25</b>	<b>5 519 680,99</b>	<b>90,95</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 900 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	531 000,00	535 125,17	0,00	535 125,17	100,78	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>2 431 000,00</b>	<b>535 125,17</b>	<b>0,00</b>	<b>535 125,17</b>	<b>22,01</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>8 500 000,00</b>	<b>6 041 310,91</b>	<b>13 495,25</b>	<b>6 054 806,16</b>	<b>71,23</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>8 500 000,00</b>	<b>6 041 310,91</b>	<b>13 495,25</b>	<b>6 054 806,16</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



## II - EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

II  
A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	10 990,00	8 389,68	0,00	8 389,68	76,34	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	391 300,00	483 630,77	23 066,41	506 697,18	129,49	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 754 554,00	2 754 488,78	0,00	2 754 488,78	100,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 333 493,00	1 409 107,86	0,00	1 409 107,86	105,67	0,00
74	Dotations et participations	599 989,00	642 877,69	4 000,00	646 877,69	107,81	0,00
75	Autres produits de gestion courante	271 970,00	281 438,33	0,00	281 438,33	103,48	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>5 362 296,00</b>	<b>5 579 933,11</b>	<b>27 066,41</b>	<b>5 606 999,52</b>	<b>104,56</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	50,00	10,82	0,00	10,82	21,64	0,00
77	Produits spécifiques	6 397,37	116 565,00	0,00	116 565,00	1 822,08	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>	<b>5 368 743,37</b>	<b>5 696 508,93</b>	<b>27 066,41</b>	<b>5 723 575,34</b>	<b>106,61</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	132 666,00	136 571,13	0,00	136 571,13	102,94	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>	<b>132 666,00</b>	<b>136 571,13</b>	<b>0,00</b>	<b>136 571,13</b>	<b>102,94</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>5 501 409,37</b>	<b>5 833 080,06</b>	<b>27 066,41</b>	<b>5 860 146,47</b>	<b>106,52</b>	<b>0,00</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2 998 590,63					
	<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>	<b>8 500 000,00</b>	<b>5 833 080,06</b>	<b>27 066,41</b>	<b>5 860 146,47</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		2 472,00		2 472,00	
2051	Concessions et droits similaires		1 344,00		1 344,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	562 712,00	3 816,00		3 816,00	558 896,00
2046	Attributions de compensation d'investissement		101 365,94		101 365,94	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	101 366,00	101 365,94		101 365,94	0,06
2115	Terrains bâtis		513 618,18		513 618,18	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		1 359,73		1 359,73	
2128	Autres agencements et aménagements		640 158,54		640 158,54	
21311	Bâtiments administratifs		19 546,54		19 546,54	
21312	Bâtiments scolaires		62 197,10		62 197,10	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		6 266,40		6 266,40	
21318	Autres bâtiments publics		16 370,40		16 370,40	
21351	Bâtiments publics		112 392,68		112 392,68	
2138	Autres constructions		18 350,76		18 350,76	
2152	Installations de voirie		1 646,40		1 646,40	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		17 384,04		17 384,04	
21828	Autres matériels de transport		34 724,10		34 724,10	
21831	Matériel informatique scolaire		1 795,20		1 795,20	
21838	Autre matériel informatique		15 967,35		15 967,35	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		1 881,61		1 881,61	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		7 782,48		7 782,48	
2185	Matériel de téléphonie		6 358,08		6 358,08	
2188	Autres		96 787,85		96 787,85	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 734 146,00	1 574 587,44		1 574 587,44	2 159 558,56
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	100 000,00				100 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 498 224,00</b>	<b>1 679 769,38</b>		<b>1 679 769,38</b>	<b>2 818 454,62</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		86 352,90		86 352,90	
165	Dépôts et cautionnements reçus		966,18		966,18	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	93 500,00	87 319,08		87 319,08	6 180,92
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>93 500,00</b>	<b>87 319,08</b>		<b>87 319,08</b>	<b>6 180,92</b>
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 591 724,00</b>	<b>1 767 088,46</b>		<b>1 767 088,46</b>	<b>2 824 635,54</b>
139151	GFP de rattachement		28 206,67		28 206,67	
13935	Amendes de radars automatiques et amendes de police		3 016,90		3 016,90	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		3 981,62		3 981,62	
198	Neutralisation des amortissements		101 365,94		101 365,94	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	136 647,62	136 571,13		136 571,13	76,49
21314	Bâtiments culturels et sportifs		23 598,00		23 598,00	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	23 610,00	23 598,00		23 598,00	12,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>160 257,62</b>	<b>160 169,13</b>		<b>160 169,13</b>	<b>88,49</b>

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 751 981,62	1 927 257,59		1 927 257,59	2 824 724,03
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		4 751 981,62	1 927 257,59		1 927 257,59	2 824 724,03



**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1311	État et établissements nationaux		9 000,00		9 000,00	
1322	Régions		134 145,75		134 145,75	
1323	Départements		23 626,00		23 626,00	
1328	Autres		21 000,00		21 000,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	1 051 591,65	187 771,75		187 771,75	863 819,90
165	Dépôts et cautionnements reçus		824,65		824,65	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	8 500,00	824,65		824,65	7 675,35
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		180 909,90		180 909,90	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		100 000,00		100 000,00	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	282 000,00	280 909,90		280 909,90	1 090,10
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - règles non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-5 230,00				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 336 861,65</b>	<b>469 506,30</b>		<b>469 506,30</b>	<b>867 355,35</b>
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 900 000,00				
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		99 990,00		99 990,00	
215731	Matériel roulant		15 000,00		15 000,00	

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		4 221,62		4 221,62	
28046	Attributions de compensation d'investissement		101 365,94		101 365,94	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		5 365,61		5 365,61	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		421,94		421,94	
28128	Autres agencements et aménagements		5 671,36		5 671,36	
281316	Équipements du cimetière		5 548,10		5 548,10	
281351	Bâtiments publics		63 412,72		63 412,72	
28138	Autres constructions		16 449,35		16 449,35	
28152	Installations de voirie		14 599,05		14 599,05	
281538	Autres réseaux		1 242,80		1 242,80	
2815731	Matériel roulant		8 247,79		8 247,79	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		1 348,50		1 348,50	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		17 685,81		17 685,81	
281828	Autres matériels de transport		15 159,16		15 159,16	
281831	Matériel informatique scolaire		25 641,52		25 641,52	
281838	Autre matériel informatique		36 209,15		36 209,15	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		20 057,17		20 057,17	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		21 483,10		21 483,10	
28185	Matériel de téléphonie		1 506,32		1 506,32	
28188	Autres		54 498,16		54 498,16	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	650 211,62	535 125,17		535 125,17	115 086,45
2031	Frais d'études		23 598,00		23 598,00	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales		23 598,00		23 598,00	12,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>2 573 821,62</b>	<b>558 723,17</b>		<b>558 723,17</b>	<b>2 015 098,45</b>

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 910 683,27	1 028 229,47		1 028 229,47	2 882 453,80
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		841 298,35				
Total des recettes de la section d'investissement		4 751 981,62	1 028 229,47		1 028 229,47	3 723 752,15



<b>II - EXECUTION BUDGETAIRE</b>		<b>II</b>
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>		<b>C1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		201 462,24	12 500,66	188 961,58	
60611	Eau et assainissement		26 330,52		26 330,52	
60612	Énergie - Électricité		305 675,80	4 869,98	300 805,82	
60613	Chauffage urbain		137 222,03	4 815,81	132 406,22	
60621	Combustibles		66,67		66,67	
60622	Carburants		11 086,34		11 086,34	
60623	Alimentation		8 994,88		8 994,88	
60628	Autres fournitures non stockées		2 037,41		2 037,41	
60631	Fournitures d'entretien		33 008,28	37,10	32 971,18	
60632	Fournitures de petit équipement		36 165,34	6 688,01	29 477,33	
60633	Fournitures de voirie		2 683,31	984,48	1 698,83	
60636	Habillement et Vêtements de travail		9 867,52	93,13	9 774,39	
6064	Fournitures administratives		12 516,08	56,88	12 459,20	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		10 171,31		10 171,31	
6067	Fournitures scolaires		16 735,59	944,60	15 790,99	
6068	Autres matières et fournitures.		47 204,64	1 275,70	45 928,94	
611	Contrats de prestations de services		148 562,90	4 841,47	143 721,43	
61351	Matériel roulant		1 291,51		1 291,51	
61358	Autres		16 216,20		16 216,20	
61521	Terrains		226 127,21	8 415,16	217 712,05	
615221	Bâtiments publics		46 642,92	10 746,44	35 896,48	
615228	Autres bâtiments		26 873,53	11 840,16	15 033,37	
615231	Voies		23 962,72	534,00	23 418,72	
61551	Matériel roulant		14 277,04	1 292,52	9 984,52	
61558	Autres biens mobiliers		4 336,15		4 336,15	

II  
D1

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6156	Maintenance		150 345,98	10 278,35	140 067,63	
6161	Multirisques		17 330,96	138,80	17 192,16	
6168	Autres		15 770,30		15 770,30	
6182	Documentation générale et technique		12 384,76	110,70	12 274,06	
6184	Versements à des organismes de formation		24 488,37	540,00	23 948,37	
62268	Autres honoraires, conseils...		15 545,20	3 000,00	12 545,20	
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 424,07		1 424,07	
6228	Divers		10 622,14		10 622,14	
6232	Fêtes et cérémonies		67 565,80	5 431,35	62 134,45	
6236	Catalogues et imprimés et publications		5 272,60		5 272,60	
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		43 925,71		43 925,71	
6247	Transports collectifs du personnel		248,20		248,20	
6251	Voyages, déplacements et missions		2 177,44		2 177,44	
6261	Frais d'affranchissement		6 465,20		6 465,20	
6262	Frais de télécommunications		35 315,81		35 315,81	
627	Services bancaires et assimilés.		936,01	0,01	936,00	
6281	Concours divers (cotisations...)		6 858,14	500,00	6 358,14	
6282	Frais de gardiennage		12 055,20	3 526,80	8 528,40	
6288	Autres		2 280,00		2 280,00	
63512	Taxes foncières		29 001,10		29 001,10	
63513	Autres impôts locaux		6 017,00		6 017,00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		43,66		43,66	
total chapitre 011	Charges à caractère général	2 232 902,00	1 832 581,79	93 462,11	1 739 119,68	493 782,32
6331	Versement mobilité		37 773,31		37 773,31	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		9 396,43		9 396,43	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		32 324,53		32 324,53	

II  
D1

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

		II				
		D1				
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	5 637,49	5 637,49		5 637,49	
64111	Rémunération principale	988 713,87	988 713,87		988 713,87	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	39 871,91	39 871,91		39 871,91	
64113	NBI	6 464,82	6 464,82		6 464,82	
64118	Autres indemnités.	277 171,19	277 171,19		277 171,19	
64131	Rémunérations	782 170,01	782 170,01		782 170,01	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	29 787,01	29 787,01		29 787,01	
64138	Primes et autres indemnités	77 393,67	77 393,67		77 393,67	
6417	Rémunérations des apprentis	6 372,75	6 372,75		6 372,75	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	433 374,47	433 374,47		433 374,47	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	349 887,35	349 887,35		349 887,35	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	35 954,59	35 954,59		35 954,59	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	31 977,32	31 977,32		31 977,32	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	4 729,00	4 729,00		4 729,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	168,88	168,88		168,88	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	23 249,24	23 249,24		23 249,24	
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 455,45	4 455,45		4 455,45	
6478	Autres charges sociales diverses	7 710,00	7 710,00		7 710,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 194 225,00	3 184 583,29		3 184 583,29	9 641,71
739115	Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques		149 574,00		149 574,00	
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU		28 956,55		28 956,55	
739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes		41 651,00		41 651,00	
739331	Communes		131 137,00		131 137,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	353 000,00	351 318,55		351 318,55	1 681,45

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
**Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65131	Bourses		3 300,00		3 300,00	
65311	Indemnités de fonction		72 600,53		72 600,53	
65313	Cotisations de retraite		3 078,54		3 078,54	
65315	Formation		1 596,74	363,72	1 233,02	
65316	Frais de représentation du maire		198,00		198,00	
657362	CCAS		30 000,00		30 000,00	
65748	Autres personnes de droit privé		114 675,00		114 675,00	
65818	Autres		790,25		790,25	
65888	Autres		13 586,85		13 586,85	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	278 503,00	239 825,91	363,72	239 462,19	39 040,81
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>6 058 630,00</b>	<b>5 608 309,54</b>	<b>93 825,83</b>	<b>5 514 483,71</b>	<b>544 146,29</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		3 512,06		3 512,06	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		302,03	380,61	-78,58	
total chapitre 66	Charges financières	4 002,03	3 814,09	380,61	3 433,48	568,55
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		399,33		399,33	
total chapitre 67	Charges spécifiques	4 367,97	399,33		399,33	3 968,64
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		1 364,47		1 364,47	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	2 000,00	1 364,47		1 364,47	635,53
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>6 069 000,00</b>	<b>5 613 887,43</b>	<b>94 206,44</b>	<b>5 519 680,99</b>	<b>549 319,01</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 900 000,00				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		19 221,62		19 221,62	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		99 990,00		99 990,00	

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		415 913,55		415 913,55	
<b>total chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>650 211,62</b>	<b>535 125,17</b>		<b>535 125,17</b>	<b>115 086,45</b>
<b>total chapitre 043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 550 211,62</b>	<b>535 125,17</b>		<b>535 125,17</b>	<b>2 015 086,45</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>8 619 211,62</b>	<b>6 149 012,60</b>	<b>94 206,44</b>	<b>6 054 806,16</b>	<b>2 564 405,46</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>8 619 211,62</b>	<b>6 149 012,60</b>	<b>94 206,44</b>	<b>6 054 806,16</b>	<b>2 564 405,46</b>

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants



**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

**II**  
**D2**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (a=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		8 389,68		8 389,68	
total chapitre 013	Atténuations de charges	10 990,00	8 389,68		8 389,68	2 600,32
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		2 400,04		2 400,04	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		76 074,32	6 000,00	70 074,32	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		119 585,13	1 426,84	118 158,29	
70631	A caractère sportif		17 938,00	75,00	17 863,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		168 669,84	9 452,44	159 217,40	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		151 274,36	13 661,41	137 592,95	
706888	Autres		1 705,05	313,87	1 391,18	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	391 300,00	537 646,74	30 949,56	506 697,18	-115 397,18
73211	Attribution de compensation		2 697 954,78		2 697 954,78	
73212	Dotation de solidarité communautaire		1 935,00		1 935,00	
73221	FNGIR		54 599,00		54 599,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 7311)	2 754 554,00	2 754 488,78		2 754 488,78	65,22
73111	Impôts directs locaux		1 035 282,00		1 035 282,00	
73118	Autres contributions directes		609,00		609,00	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		181 219,81		181 219,81	
73132	Taxe sur les pylônes électriques		106 352,00		106 352,00	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité		86 123,05	478,00	85 645,05	
total chapitre 731	Fiscalité locale	1 333 493,00	1 409 585,86	478,00	1 409 107,86	-75 614,86
742	Dotations aux élus locaux		333,00		333,00	
744	FCTVA		6 687,86		6 687,86	

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
74718	Autres		610,00		610,00	
7472	Régions		15 693,00	11 693,00	4 000,00	
747888	Autres		140 555,36		140 555,36	
748312	D.C.R.T.P.		24 304,00		24 304,00	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		466 141,00		466 141,00	
74888	Autres		4 246,47		4 246,47	
total chapitre 74	Dotations et participations	599 989,00	658 570,69	11 693,00	646 877,69	-46 888,69
752	Revenus des immeubles		219 140,81	1 729,66	217 411,15	
75888	Autres		64 883,39	856,21	64 027,18	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	271 970,00	284 024,20	2 585,87	281 438,33	-9 458,33
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>5 362 296,00</b>	<b>5 652 705,95</b>	<b>45 706,43</b>	<b>5 606 999,52</b>	<b>-244 703,52</b>
7688	Autres		10,82		10,82	
total chapitre 76	Produits financiers	50,00	10,82		10,82	39,18
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la échéance quadriennale		1 335,00		1 335,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations		115 230,00		115 230,00	
total chapitre 77	Produits spécifiques	121 627,37	116 565,00		116 565,00	5 062,37
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>5 483 973,37</b>	<b>5 769 281,77</b>	<b>45 706,43</b>	<b>5 723 575,34</b>	<b>-239 601,97</b>
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat		3 981,62		3 981,62	
77681	Neutralisation des amortissements		101 365,94		101 365,94	
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		31 223,57		31 223,57	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 647,62	136 571,13		136 571,13	76,49

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

II							II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée							D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (a=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement						
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>136 647,62</b>	<b>136 571,13</b>		<b>136 571,13</b>	<b>76,49</b>	
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>5 620 620,99</b>	<b>5 905 852,90</b>	<b>45 706,43</b>	<b>5 860 146,47</b>	<b>-239 525,48</b>	
002 Résultat de fonctionnement reporté		2 998 590,63					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>8 619 211,62</b>	<b>5 905 852,90</b>	<b>45 706,43</b>	<b>5 860 146,47</b>	<b>2 759 065,15</b>	



**III - ÉTATS FINANCIERS**  
Bilan (en euros)

III  
A

ACTIF	Note	Exercice N		Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				<b>NET</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Subventions d'investissement versées		101 365,94		101 365,94
Autres immobilisations incorporelles		383 075,56	172 082,21	236 140,96
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains		6 493 220,71	18 902,30	6 474 318,41
Constructions		34 940 719,04	984 164,94	33 956 554,10
Réseaux et installations de voirie		6 920 603,60	248 936,43	6 671 667,17
Réseaux divers		1 302 517,12	3 868,43	1 298 648,69
Installations techniques, agencements et matériel		1 716 153,47	351 034,51	1 365 118,96
Immobilisations mises en concessions ou affermées				
Autres		2 938 825,43	1 166 077,61	1 772 747,82
Immobilisations corporelles en cours				
<b>DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
		8 634 651,42		8 634 651,42
		1 892,36		1 892,36
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>63 433 024,65</b>	<b>2 945 066,43</b>	<b>60 487 958,22</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS</b>				
<b>CRÉANCES</b>				
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		4 000,00		4 000,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		142 909,14	1 364,47	141 544,67
Avances et acomptes versés par la collectivité				
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers				
Créances sur budgets annexes				
Créances sur les autres débiteurs		12 715,42		12 715,42
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>				
				4 946,36

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N		Exercice N-1	
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		159 624,56	1 364,47	158 260,09	111 219,37
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		2 877 550,02		2 877 550,02	4 028 911,76
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		2 877 550,02		2 877 550,02	4 028 911,76
COMPTES DE RÉGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		66 470 199,23	2 946 430,90	63 523 768,33	63 391 847,94



### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		5 174 502,20	5 159 502,20
Fonds globalisés		7 949 582,56	7 768 672,66
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		167 580,73	189 804,30
Rattachées à un actif non amortissable		6 027 972,68	5 849 200,93
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-341 155,94	-312 405,58
RÉSERVES		41 148 057,62	41 048 057,62
REPORT A NOUVEAU		2 998 590,63	2 916 470,12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-194 659,69	182 120,51
DROITS DU CONCÉDANT ET DE LAFFERMANT			
DROITS DE LAFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>		<b>62 930 470,79</b>	<b>62 801 422,76</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		290 718,36	377 149,84
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		13 272,27	13 413,80
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>303 990,63</b>	<b>390 563,64</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		172 138,21	183 688,36
Dettes fiscales et sociales		38,93	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

**III - ÉTATS FINANCIERS**  
Bilan (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		99 143,34	9 685,41
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>271 320,48</b>	<b>193 353,77</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>575 311,11</b>	<b>583 917,41</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		17 986,43	6 507,77
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>63 523 768,33</b>	<b>63 391 847,94</b>



**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		7 020,86		
Participations		145 165,36		
Compensations, autres attributions et autres participations		494 691,47		
Dons et legs				
Impôts et taxes		3 812 278,09		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		506 697,18		
Produits des cessions d'actifs		115 230,00		
Autres produits de gestion		282 773,33		
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		31 223,57		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		101 365,94		
Neutralisation des moins-values de cession		3 981,62		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (1)</b>		<b>5 500 427,42</b>		
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		1 704 057,92		
Charges de personnel		3 091 061,85		
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		2 199 555,55		
<i>Dont charges sociales</i>		891 506,30		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		77 110,09		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		14 776,43		
Impôts et taxes		120 193,52		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		417 278,02		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		19 221,62		
Neutralisation des dépréciations et provisions				

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		99 990,00		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>5 543 689,45</b>		
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		147 975,00		
<i>Dont ménages</i>		3 300,00		
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		114 675,00		
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		30 000,00		
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>147 975,00</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>-191 237,03</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		10,82		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>10,82</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		3 433,48		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>3 433,48</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-3 422,66</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>		<b>-194 659,69</b>		

<b>III - ÉTATS FINANCIERS</b>	
<b>Annexe</b>	
	<b>III</b>
	<b>C</b>

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités listées dans l'arrêté du 10 novembre 2016 qui expérimentent la certification des comptes en application de l'article 110 de la loi NOTRe.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



**État des Contrôles du Compte Financier**

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>A</b>

Date d'édition : 29/02/2024

<b>Comptable(s)</b>	<b>Ayant exercé au cours de la gestion</b>
Mme Béatrice POMMAREDE	du 02/01/2023 au 29/02/2024
MME Sylvie FEREST	du 01/01/2023 au 01/01/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A, le

A, le

A, le



## IV - ÉTATS ANNEXÉS

IV

## PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV - ÉTATS ANNEXÉS

IV

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>							
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Aténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>							
013	Aténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A3

## 1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 748 000,00	1 927 257,59	188 740,47	2 632 001,94
RECETTES	4 748 000,00	1 869 527,82	595 105,18	2 283 367,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 500 000,00	6 054 806,16	0,00	2 445 193,84
RECETTES	8 500 000,00	8 858 737,10	0,00	-358 737,10

(1) Y compris les rattachements.

## 2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

## 3 – PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 748 000,00	1 927 257,59	188 740,47	2 632 001,94
RECETTES	4 748 000,00	1 869 527,82	595 105,18	2 283 367,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 500 000,00	6 054 806,16	0,00	2 445 193,84
RECETTES	8 500 000,00	8 858 737,10	0,00	-358 737,10

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A3

#### 4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

#### 5 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 748 000,00	1 927 257,59	188 740,47	2 632 001,94
RECETTES	4 748 000,00	1 869 527,82	595 105,18	2 283 367,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 500 000,00	6 054 806,16	0,00	2 445 193,84
RECETTES	8 500 000,00	8 858 737,10	0,00	-358 737,10
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	13 248 000,00	7 982 063,75	188 740,47	5 077 195,78
TOTAL GENERAL DES RECETTES	13 248 000,00	10 728 264,92	595 105,18	1 924 629,90

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
5193 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

**B -- ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX -- ÉTAT DE LA DETTE -- REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

IV

B1.2

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					858 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					858 000,00									
201100343	CAF YVELINES	18/11/2013		18/10/2014	108 000,00	F		0,000	0,000		A	C		A-1
9979186	CAISSE D'EPARGNE IDF NORD	10/07/2017		25/08/2017	750 000,00	F		1,040	1,032		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					1 424,85									
165-0001		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
165-0002		01/01/2002	01/01/2002		282,88	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
165-0003		01/01/2002	01/01/2002		541,97	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
165-0004		01/01/2018	01/01/2018		600,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
165-005		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2019 - B		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assortis (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					859 424,65								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

IV

## B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		290 416,33							3 512,06	0,00	302,03
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		290 416,33							3 512,06	0,00	302,03
201100343		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000				0,00	0,00	0,00
9979196		0,00	A-1	290 416,33	3,67	F	1,032				3 512,06	0,00	302,03
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		824,65							0,00	0,00	0,00
165-0001		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000				0,00	0,00	0,00
165-0002		0,00	A-1	282,68	0,00	F	0,000				0,00	0,00	0,00
165-0003		0,00	A-1	541,97	0,00	F	0,000				0,00	0,00	0,00
165-0004		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000				0,00	0,00	0,00
165-005		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000				0,00	0,00	0,00
2019 - B		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000				0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00

Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		291 240,98					86 952,90	3 512,06	0,00	302,03

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6811 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ETATS ANNEXES

IV

## B – ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indices zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**IV**  
**B1.4**

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Écarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	291 240,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>IV</b>
<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>B1.5</b>

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture					Primes éventuelles					
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une *option* (*cap*, *floor*, *zinner*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>IV</b>
<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Effet de l'instrument de couverture			Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/668		Avant opération de couverture
Taux fixe (total)							0,00	0,00	
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	
<b>Total</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

B1.6

## REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant au	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année (5)	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/168 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/168 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

## IV - ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

## EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)					
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)		Taux act.	Contrat initial			Contrat renégocié	Intérêts	Capital			
																		Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.
<b>Total</b>																				

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.  
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>		<b>B1.8</b>

**DETTES POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de		Dort	
			l'exercice		Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Après des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Après des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>IV</b>
<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du	
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €				28-11-2011	
		Catégories de biens amortis		Durée (en années)	
L	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE BATIMENTS			20	28/11/2011
L	AUTRES AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAINS			15	28/11/2011
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS			10	28/11/2011
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS			8	28/11/2011
L	EQUIPEMENT DE GARAGE ET ATELIER			15	28/11/2011
L	EQUIPEMENT DES CUISINES			10	28/11/2011
L	EQUIPEMENT SPORTIF			10	28/11/2011
L	INSTALLATION ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE			10	28/11/2011
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE			10	28/11/2011
L	LOGICIELS			2	28/11/2011
L	MATERIEL CLASSIQUE			6	28/11/2011
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE			5	28/11/2011
L	MATERIEL DE SONORISATION			5	28/11/2011
L	MATERIEL INFORMATIQUE			3	28/11/2011
L	MOBILIER			10	28/11/2011
L	PLANTATION			20	28/11/2011
L	VOITURES			5	28/11/2011

<b>IV - ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX - ÉTAT DES PROVISIONS CONSTITUÉES</b>	<b>B3.1</b>

## PROVISIONS CONSTITUÉES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
<b>CREANCES DOUTEUSES</b>		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
- des comptes financiers	01/01/2023	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N
		A	B	C	D = A + B - C
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00

(1) Provision nouvelle ou abatement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**  
**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

**IV**  
**B4**

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre -45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS</b>		<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**  
**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS**

**IV**  
**B7.1**

**ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pour modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					18 377,14	14 033,71										230,82	858,15	
1001 VIES HABITAT	2018	X Échéance progressive	ACQUISITION ET AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT	CDC	18 377,14	14 033,71	15,67	A	R	1,550	R	1,550	1,550	A-1		230,82	858,15	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>18 377,14</b>	<b>14 033,71</b>										<b>230,82</b>	<b>858,15</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, sous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B7.2

	Valeur en euros
<b>Calcul du ratio (1)</b>	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A 14 891,86
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C + D 14 891,86</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II 5 723 575,34</b>

	I / II
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>0,26</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>B -ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>		<b>B8.1.1</b>

## LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>144 675,00</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>92 675,00</b>	
<b>Associations</b>	<b>92 675,00</b>	
AFPE - ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE ESPERANCE	500,00	
AMICALE DE LA POLICE MANTAISE - APM	300,00	
AMICALE SAPEUR POMPIER DE GARGEN	300,00	
ASSOC SPORTIVE PORCHEVILLE	52 200,00	
CFAIE - CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS	75,00	
CLUB DE LA BONNE HUMEUR ASSOCIAT	1 250,00	
COCHONNET PORCHEVILLOIS ASSOCIAT	1 000,00	
COMITE DEPART CONTRE LE CANCER	1 000,00	
FOPE CONSEIL LOCAL LES ECOLES DE PORCHEVILLE	200,00	
FNACA - FED NAT ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	200,00	
FOOTBALL CLUB DE PORCHEVILLE	26 000,00	
INSTITUT PASTEUR	300,00	
LA GAULE PORCHEVILLOISE ASSOCIAT	1 000,00	
LE REVE DE COLYNE	400,00	
LES COPAINS D ABORD ASSOCIATION	750,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR	3 000,00	
PORCHEVILLE AIRSOFT TEAM 78 PAT7	400,00	
RELAIS JEUNES ET FAMILLES 78 ASS	400,00	
SECOURS CATHOLIQUE ASSOCIATION	300,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS ASS	300,00	
SIEHVS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL HANDI VAL DE SEINE	2 500,00	
STE DE CHASSE DE PORCHEVILLE	0,00	
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES YVELINES	300,00	
<b>Entreprises</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes physiques</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>52 000,00</b>	
<b>Etat</b>	<b>0,00</b>	
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>0,00</b>	
<b>Communes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etablissements publics (EPC, EPA, EPIC,...)</b>	<b>52 000,00</b>	
CCAS DE PORCHEVILLE	30 000,00	
OC078 ECOLE NELSON MANDELA	6 800,00	
OCCE ECOLE MAT MARONNIERS	5 200,00	

Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - CFU - 2023

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LOCE ECOLE PRIMAIRE PIERRE ET MARIE CURIE	10 000.00	
Autres	0,00	

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B&amp;2</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant	Total (1)
				N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-baills mobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-baills immobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>		<b>B8.3</b>

**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B8.4</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Période déficit	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuités versées au cours de l'exercice
	<b>TOTAL</b>				0.00	0.00	0.00
8017	Subventions à verser en annuités				0.00	0.00	0.00
8018	Autres engagements donnés				0.00	0.00	0.00
	Au profit d'organismes publics				0.00	0.00	0.00
	Au profit d'organismes privés (1)				0.00	0.00	0.00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dettes en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;

- la colonne « Annuités versées au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B8.5</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
		TOTAL					
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobiliser)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		20,00	1,00	21,00	10,57	0,00	10,57
Adjoint administratif	C	7,00	1,00	8,00	4,57	0,00	4,57
Adjoint administratif 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Territorial	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Dir. Gén. Serv. 2000-10.000 hts	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		41,00	1,00	42,00	18,34	0,00	18,34
Adjoint technique	C	27,00	1,00	28,00	11,34	0,00	11,34
Adjoint technique 1ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Agent de Maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent spécialisé 1ère classe des EM	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé principal 1ère classe des EM	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal 2ème classe des EM	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		25,00	0,00	25,00	8,00	0,00	8,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation	C	20,00	0,00	20,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (i)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Brigadier Chef Principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>94,00</b>	<b>2,00</b>	<b>96,00</b>	<b>40,91</b>	<b>0,00</b>	<b>40,91</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NDR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>		<b>B9</b>

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Techniques  
URE : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social  
MS : Médico-social  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1<sup>er</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b° : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de première ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
35 : article 35 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes et élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1143 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>		<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/02/2019 -	1001 VIES HABITAT	SA 1001 VIES HABITAT	Société Française	18 377,14
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B15.1</b>

**B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B15.2</b>

**B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>117 800,00</b>	<b>117 576,47</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>86 500,00</b>	<b>86 352,90</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	86 500,00	86 352,90
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>31 300,00</b>	<b>31 223,57</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées <i>capex résultat</i>	31 300,00	31 223,57

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution	
		D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
117 576,47	188 740,47	0,00	306 316,94
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV - ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES - ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE - RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 723 000,00</b>	<b>596 823,45</b>
<b>Ressources propres extérieures de l'année (a)</b>		<b>182 000,00</b>	<b>180 909,90</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FACTVA	182 000,00	180 909,90
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 541 000,00</b>	<b>415 913,55</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28046	Attributions compensation investissement	202 800,00	101 365,94
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 000,00	5 365,61
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	600,00	421,94
28128	Autres aménagements de terrains	7 000,00	5 671,36
281316	Equipements de cimetièrre	6 000,00	5 548,10
281351	Bâtiments publics	64 000,00	63 412,72
28138	Autres constructions	16 000,00	16 449,35
28152	Installations de voirie	15 000,00	14 593,05
281538	Autres réseaux	1 500,00	1 242,80
2815731	Matériel roulant	9 000,00	8 247,79
2815788	Autre matériel et outillage de voirie	1 600,00	1 348,50
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	17 500,00	17 685,81
281828	Autres matériels de transport	20 000,00	15 159,16
281831	Matériel informatique scolaire	1 000,00	25 641,52
281838	Autre matériel informatique	60 000,00	36 209,15
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	20 057,17
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	42 000,00	21 483,10

Art. (1)	Libellé (1)	Credits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28185	Matériel de téléphonie	0,00	1 506,32
28188	Autres immo. corporelles	60 000,00	54 498,16
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 900 000,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	596 823,45	841 298,35	100 000,00	2 133 226,98

Montant	
II	306 316,94
IV	2 133 226,98
V = IV - II (5)	1 826 910,04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 48 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retrayant les dépenses et les recettes d'un indossement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>C2.1</b>

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votés disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votés dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AP affectées dans l'année	AP affectées annulées	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N
Numéro	Libellé		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)		
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore antérieurement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6)/(5)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>		<b>C2.2</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *	Chapitre (€)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé								
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>		<b>D1</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>		<b>D2.1</b>

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>				

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D5

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ÉTATS ANNEXÉS		IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N		D7

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	---

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7</b>		<b>D8</b>

## Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO <small>ss statut scolaire</small>			FORMATIONS CONTINUES <small>en alternance</small>			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Etat des ressources de l'apprentissage

	RESSOURCES			MONTANT		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
1 <sup>re</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois dit 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 au code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)		D10

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTAT DE RÉPARTITION DE LA TEOM</b>		<b>D11.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>		<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>		<b>D11.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CSCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.



<b>Commune de Porcheville-78</b>	<b>CFU 2023</b>
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	

Présenté par le Maire,  
A Porcheville, le 08/04/2024

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session  
ordinaire,

A Porcheville, le 08/04/2024

Nombre de membres en exercice: 23

Nombre de membres présents: 20

Nombre de suffrages exprimés: 19

VOTE:

Pour: 15

Contre: 4

Abstention: 2

Les membres du Conseil Municipal

Date de convocation: 2 avril 2024

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Alec JALTIER - Maire			
Monsieur Bernard HENRY- 1er ADJOINT			
Madame Christèle DIEZ- 2ème ADJOINT			
Monsieur Vincent LEVISTRE- 3ème ADJOINT			
Madame Anne-Marie D'ANDREA-BOULIN- 4ème ADJOINT			
Monsieur Emmanuel JUNGER- 5 ème ADJOINT			
Monsieur Didier MARTINEZ			
Monsieur Thibault JACQUEMIN- Conseiller Municipal			
Monsieur Jérôme DAREL- Conseiller Municipal			
Madame Sylvie DUPRE- Conseillère Municipale			
Madame Béatrice CLAVEAU- Conseillère Municipale Déléguée			
Monsieur Frédéric HEURTELOUP- Conseiller Municipal Délégué			
Madame Méline BORD- Conseillère Municipale			
Monsieur Michel LARCHEVÉQUE- Conseiller Municipal			
Madame Gwladys MULCIBA-POLYCARPE Conseillère Municipale			
Madame Kumari CHINTARAM- Conseillère Municipale			
Monsieur Thierry HUOT-DUCOTE Conseiller Municipal			
Madame Céline VAUDRON- Conseillère Municipale			
Monsieur Paul LE BIHAN- Conseiller Municipal			
Madame Danièle WILLEMOT- Conseillère Municipale			
Monsieur Michel MANDON- Conseiller Municipal			
Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT- Conseiller Municipal			
Madame Elisabeth FERREIRA-DELETTRE- Conseillère Municipale			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le  
A Porcheville, le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune : Commune de Porcheville (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21780501900015

POSTE COMPTABLE : SGC DE MANTES LA JOLIE

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : Commune de Porcheville (3)**

**ANNEE 2024**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGOT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	49
B3.1 - Etat des provisions constituées	50
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	52
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	53
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	54
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	55
B9 - Etat du personnel	57
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	61
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	62
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	63
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	64
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	65
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non éligés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	67
D4.1 - Etats de la répartition de la TBOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TBOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	68

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation ci-dessus, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.6217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 6217-10-8. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les profits de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », selon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>		I
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3 221

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2 471,46

Informations financières - ratios		Valeurs
	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 201,18
1	Recettes réelles de fonctionnement / population	2 006,64
2	Dépenses d'équipement brut / population	901,04
3	Encours de dette / population (2) (3)	90,16
4	DGF / population	0,00
5	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	50,42 %
6	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	111,03 %
7	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	44,90 %
8	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	4,49 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-9,69 %
10	Esargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans le fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seuls ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES  
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I  
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :  
- semi budgétaire ;

- budgétaire par dérogation N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
			(2)	
TOTAL DU BUDGET	7 982 063,75	6 888 375,94	3 839 888,98	A1 2 746 201,17
Investissement	1 927 257,59	1 028 229,47	841 298,35	A2 -57 729,77
Fonctionnement	6 054 806,16	5 860 146,47	2 998 590,63	A3 2 803 930,94

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes			Solde (B)
I + II	188 740,47	III + IV	595 105,18	B1 406 364,71
I	188 740,47	III	595 105,18	B2 406 364,71
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL				3 162 566,88
Investissement				348 634,94
Fonctionnement				2 803 930,94

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après la vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(I) 188 740,47</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (3)	4 185,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	184 555,47
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(II) 0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III)</b>	<b>595 105,18</b>
010	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		116 370,18
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		478 735,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporées (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV)</b>	<b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 010.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

	II	A

VOTE	DEPENSES		RECETTES
	3 038 529,76	+	2 684 894,82
+			
REPORTS	188 740,47		595 105,18
	(si solde négatif)		(si solde positif)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	57 729,77		0,00
	=		=
Total de la section d'investissement (2)			
	3 280 000,00		3 280 000,00

Total de la section d'investissement (2)			
	3 280 000,00		3 280 000,00

VOTE	DEPENSES		RECETTES
	9 400 000,00	+	6 596 069,06
+			
REPORTS	0,00		0,00
	(si déficit)		(si excédent)
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00		2 803 930,94
	=		=
Total de la section de fonctionnement (3)			
	9 400 000,00		9 400 000,00

Total de la section de fonctionnement (3)			
	9 400 000,00		9 400 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)			
	12 680 000,00		12 680 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées et non rattachées et non rattachées et non rattachées de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	<b>020</b>	<b>0,00</b>
---	------------	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
010	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (y compris opérations) (3)	562 712,00	4 185,00	13 565,00	13 565,00	17 750,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	101 366,00	0,00	101 366,00	101 366,00	101 366,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 734 146,00	184 555,47	2 648 932,76	2 648 932,76	2 834 488,23
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 488 224,00</b>	<b>188 740,47</b>	<b>2 814 863,76</b>	<b>2 814 863,76</b>	<b>3 003 604,23</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	93 500,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>93 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 591 724,00</b>	<b>188 740,47</b>	<b>2 900 863,76</b>	<b>2 900 863,76</b>	<b>3 089 604,23</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	132 666,00		132 666,00	132 666,00	132 666,00
041	Opérations patrimoniales (7)	23 610,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>156 276,00</b>		<b>132 666,00</b>	<b>132 666,00</b>	<b>132 666,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 748 000,00</b>	<b>188 740,47</b>	<b>3 033 529,76</b>	<b>3 033 529,76</b>	<b>3 222 270,23</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>57 720,77</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 280 000,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, in cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 130) (3)	1 051 591,65	478 735,00	326 290,00	326 290,00	805 025,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 051 591,65</b>	<b>478 735,00</b>	<b>326 290,00</b>	<b>326 290,00</b>	<b>805 025,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	182 000,00	116 370,18	41 479,82	41 479,82	167 850,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
130	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00	0,00	4 125,00	4 125,00	4 125,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>400 500,00</b>	<b>116 370,18</b>	<b>48 604,82</b>	<b>48 604,82</b>	<b>164 975,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 452 091,65</b>	<b>595 105,18</b>	<b>374 894,82</b>	<b>374 894,82</b>	<b>970 000,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 900 000,00		1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	531 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	23 610,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 454 610,00</b>		<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 906 701,65</b>	<b>595 105,18</b>	<b>2 684 894,82</b>	<b>2 684 894,82</b>	<b>3 280 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 280 000,00</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>2 177 334,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retranche, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 130 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation finale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - BP - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 232 002,00	0,00	2 076 322,39	2 076 322,39	2 076 322,39
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 194 225,00	0,00	3 574 700,00	3 574 700,00	3 574 700,00
014	Atténuations de produits	353 000,00	0,00	353 000,00	353 000,00	353 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	276 553,00	0,00	275 555,00	275 555,00	275 555,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'états	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 050 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 081 577,39</b>	<b>7 081 577,39</b>	<b>7 081 577,39</b>
66	Charges financières	4 002,03	0,00	3 422,61	3 422,61	3 422,61
67	Charges spécifiques (3)	4 367,97	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 069 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 090 000,00</b>	<b>7 090 000,00</b>	<b>7 090 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 900 000,00		1 860 000,00	1 860 000,00	1 860 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	531 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 431 000,00</b>		<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>8 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 400 000,00</b>	<b>9 400 000,00</b>	<b>9 400 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 400 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>G2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Allégations de charges (3)	10 980,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	391 300,00	0,00	411 800,00	411 800,00	411 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 764 554,00	0,00	3 756 266,00	3 756 266,00	3 756 266,00
731	Fiscalité locale	1 333 493,00	0,00	1 356 733,06	1 356 733,06	1 356 733,06
74	Dotations et participations (3)	599 989,00	0,00	681 344,00	681 344,00	681 344,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	271 970,00	0,00	247 210,00	247 210,00	247 210,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 362 286,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 457 353,06</b>	<b>6 457 353,06</b>	<b>6 457 353,06</b>
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	6 397,37	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 368 743,37</b>	<b>0,00</b>	<b>6 463 403,06</b>	<b>6 463 403,06</b>	<b>6 463 403,06</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (6)	132 666,00		132 666,00	132 666,00	132 666,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>132 666,00</b>		<b>132 666,00</b>	<b>132 666,00</b>	<b>132 666,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 501 409,37</b>	<b>0,00</b>	<b>6 596 069,06</b>	<b>6 596 069,06</b>	<b>6 596 069,06</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 803 930,94</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 400 000,00</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 177 334,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	31 300,00	31 300,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 1608 non budgétaire)	86 000,00	0,00	86 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, région)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	17 750,00	0,00	17 750,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (6) (10)	101 366,00	0,00	101 366,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 834 488,23	0,00	2 834 488,23
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	50 000,00	0,00	50 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
108	Neutralisation des amortissements		101 366,00	101 366,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement -- Total</b>	<b>3 009 604,23</b>	<b>132 666,00</b>	<b>3 222 270,23</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>57 729,77</b>
--	------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 280 000,00</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 870 322,39		2 870 322,39
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 574 700,00		3 574 700,00
014	Atténuations de produits	353 000,00		353 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6506) (9)	275 555,00	0,00	275 555,00
6506	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	3 422,61	0,00	3 422,61
67	Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 000,00	450 000,00	452 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 860 000,00	1 860 000,00
	<b>Dépenses de fonctionnement -- Total</b>	<b>7 000 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>	<b>9 400 000,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 400 000,00</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 010.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B6).
- (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue une dotation globale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	157 050,00	0,00	157 050,00
13	Subventions d'investissement (recues) (3)	805 025,00	0,00	805 025,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (8)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		450 000,00	450 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 860 000,00	1 860 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 125,00		4 125,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>970 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 280 000,00</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	4 000,00		4 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	411 800,00		411 800,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 756 266,00		3 756 266,00
731	Fiscalité locale	1 356 733,06		1 356 733,06
74	Dotations et participations (8)	681 344,00		681 344,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	247 210,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00
77	Produits spécifiques (8)	6 000,00	132 668,00	138 668,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>6 463 403,00</b>	<b>132 668,00</b>	<b>6 596 071,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 803 930,94</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 400 000,00</b>
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation globale au profit d'un service public doté de la pleine autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

III  
A

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>4 748 000,00</b>	<b>188 740,47</b>	<b>0,00</b>	<b>3 033 529,76</b>	<b>3 033 529,76</b>	<b>0,00</b>	<b>3 033 529,76</b>	<b>3 222 270,23</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	562 712,00	4 185,00	0,00	15 565,00	13 565,00	0,00	13 565,00	17 750,00
204 Subventions d'équipement versées (5)	101 366,00	0,00	0,00	101 366,00	101 366,00	0,00	101 366,00	101 366,00
21 Immobilisations corporelles	3 734 145,00	184 555,47	0,00	2 649 932,76	2 649 932,76	0,00	2 649 932,76	2 834 488,23
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	100 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
23 Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 488 224,00</b>	<b>188 740,47</b>	<b>0,00</b>	<b>2 814 863,76</b>	<b>2 814 863,76</b>	<b>0,00</b>	<b>2 814 863,76</b>	<b>3 003 604,23</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	93 500,00	0,00	0,00	86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
18 Operte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>93 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 591 724,00</b>	<b>188 740,47</b>	<b>0,00</b>	<b>2 900 863,76</b>	<b>2 900 863,76</b>	<b>0,00</b>	<b>2 900 863,76</b>	<b>3 089 604,23</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	132 666,00	0,00	0,00	132 666,00	132 666,00	0,00	132 666,00	132 666,00
041 Opérations patrimoniales (7)	23 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>156 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>132 666,00</b>	<b>132 666,00</b>	<b>0,00</b>	<b>132 666,00</b>	<b>132 666,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) **57 729,77**

**Total des dépenses d'investissement cumulées 3 280 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état IF-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat cumulé de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES</b>		<b>A</b>

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>3 806 701,65</b>	<b>595 105,18</b>	<b>2 684 894,82</b>	<b>2 684 894,82</b>	<b>3 280 000,00</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 051 591,65	478 735,00	326 290,00	326 290,00	805 025,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 051 591,65</b>	<b>478 735,00</b>	<b>326 290,00</b>	<b>326 290,00</b>	<b>805 025,00</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	182 000,00	116 370,18	41 479,82	41 479,82	157 850,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	8 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	
18 Cpte de liaison : affectation (SA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
25 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00	0,00	4 125,00	4 125,00	4 125,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>300 500,00</b>	<b>116 370,18</b>	<b>48 604,82</b>	<b>48 604,82</b>	<b>164 975,00</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 352 091,65</b>	<b>595 105,18</b>	<b>374 894,82</b>	<b>374 894,82</b>	<b>970 000,00</b>	
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 900 000,00		1 860 000,00	1 860 000,00	1 860 000,00	
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	531 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00	
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	23 610,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 454 610,00</b>		<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>	
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>	

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>3 280 000,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'ouverture reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2224.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE**

III  
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>TOTAL</b>	<b>4 748 000,00</b>	<b>188 740,47</b>	<b>0,00</b>	<b>3 033 529,76</b>	<b>3 033 529,76</b>	<b>0,00</b>	<b>3 033 529,76</b>	<b>3 222 270,23</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	562 712,00	4 185,00	0,00	13 565,00	13 565,00	0,00	13 565,00	17 750,00
2031	508 502,00	4 185,00		15,00	15,00	0,00	15,00	4 200,00
2051	54 210,00	0,00		13 550,00	13 550,00	0,00	13 550,00	13 550,00
204	101 366,00	0,00	0,00	101 366,00	101 366,00	0,00	101 366,00	101 366,00
2045	101 366,00	0,00		101 366,00	101 366,00	0,00	101 366,00	101 366,00
<b>21</b>	<b>3 734 146,00</b>	<b>184 555,47</b>	<b>0,00</b>	<b>2 649 932,76</b>	<b>2 649 932,76</b>	<b>0,00</b>	<b>2 649 932,76</b>	<b>2 834 486,23</b>
2111	400 000,00	0,00		150 020,00	150 020,00	0,00	150 020,00	150 020,00
2115	405 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
2116	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	1 365,03	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	972 208,00	115 051,95		30 300,00	30 300,00	0,00	30 300,00	145 351,95
21311	79 536,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
21312	796 593,40	7 897,50		868 660,00	868 660,00	0,00	868 660,00	876 557,50
21314	37 916,40	0,00		416 500,00	416 500,00	0,00	416 500,00	416 500,00
21318	119 430,00	0,00		252 000,00	252 000,00	0,00	252 000,00	252 000,00
21351	504 400,99	46 674,37		461 282,76	461 282,76	0,00	461 282,76	507 957,13
2138	18 350,76	12 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
2152	7 646,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	0,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
2158	17 364,04	1 312,80		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	2 812,80
21826	30 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
21831	37 045,20	0,00		1 550,00	1 550,00	0,00	1 550,00	1 550,00
21838	50 350,00	0,00		28 750,00	28 750,00	0,00	28 750,00	28 750,00
21841	1 000,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
21848	40 300,00	0,00		26 870,00	26 870,00	0,00	26 870,00	26 870,00
2185	28 400,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2186	172 229,78	1 618,85		83 800,00	83 800,00	0,00	83 800,00	85 418,85

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Votes)
		I			II			III = I + II
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	100 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2313 Constructions	100 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 498 224,00	188 740,47	0,00	2 814 863,76	2 814 863,76	0,00	2 814 863,76	3 003 604,23
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	93 500,00	0,00	0,00	86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
1641 Emprunts en euros	86 500,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
16 Cote de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	93 500,00	0,00	0,00	86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 591 724,00	188 740,47	0,00	2 900 863,76	2 900 863,76	0,00	2 900 863,76	3 089 604,23
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	132 666,00	0,00	0,00	132 666,00	132 666,00	0,00	132 666,00	132 666,00
Reprise sur autofinancement antérieur	132 666,00	0,00	0,00	132 666,00	132 666,00	0,00	132 666,00	132 666,00
139151 Subv. transf. GFP de rattachement	28 250,00	0,00	0,00	28 250,00	28 250,00	0,00	28 250,00	28 250,00
13935 Amendes radars automatiques et de police	3 050,00	0,00	0,00	3 050,00	3 050,00	0,00	3 050,00	3 050,00
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements	101 366,00	0,00	0,00	101 366,00	101 366,00	0,00	101 366,00	101 366,00
Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
041	23 610,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2111	10,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	23 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00
215731	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>156 276,00</b>			<b>132 666,00</b>	<b>132 666,00</b>		<b>132 666,00</b>	<b>132 666,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état HS pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A-2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (f)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(f) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2,3

Cet état ne contient pas d'information.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE**

III  
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II	II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>3 806 701,65</b>	<b>595 105,18</b>	<b>2 684 894,82</b>	<b>2 684 894,82</b>	<b>3 280 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 061 551,65	478 735,00	326 290,00	326 290,00	805 025,00
1311 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321 Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	203 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322 Subv. non transf. Régions	507 809,00	177 398,00	326 290,00	326 290,00	503 688,00
1323 Subv. non transf. Départements	278 900,00	266 648,00	0,00	0,00	266 648,00
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	34 700,00	34 689,00	0,00	0,00	34 689,00
1326 Autres subventions d'équip. non transf.	26 582,65	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations recues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 051 551,65</b>	<b>478 735,00</b>	<b>326 290,00</b>	<b>326 290,00</b>	<b>805 025,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	182 000,00	116 370,18	41 479,82	41 479,82	157 850,00
1022 FCTVA	182 000,00	0,00	41 479,82	41 479,82	41 479,82
10226 Taxe d'aménagement	0,00	116 370,18	0,00	0,00	116 370,18
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	8 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
165 Dépôts et cautionnements recus	8 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA-récte)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00	0,00	4 125,00	4 125,00	4 125,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>300 500,00</b>	<b>116 370,18</b>	<b>48 604,82</b>	<b>48 604,82</b>	<b>164 975,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 852 051,65</b>	<b>595 105,18</b>	<b>374 894,82</b>	<b>374 894,82</b>	<b>970 000,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 900 000,00		1 860 000,00	1 860 000,00	1 860 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	531 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
215731 Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
21628 Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28046 Atributions compensation investissement	202 800,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires	7 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
28121	600,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
28128	7 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
281316	6 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
281351	64 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
28138	16 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
28152	15 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
281538	1 500,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
2815731	9 000,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
2815738	1 600,00		0,00	0,00	0,00
28158	17 500,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281828	20 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
281831	1 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281838	80 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
281841	0,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
281848	42 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
28185	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28188	60 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	23 610,00		0,00	0,00	0,00
10281	10,00		0,00	0,00	0,00
2031	23 600,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 454 510,00</b>		<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16448.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 28 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe N-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (PJ 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 28, 38, 48 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = PJ 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>8 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 400 000,00</b>	<b>9 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 400 000,00</b>	<b>9 400 000,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	2 232 902,00	0,00	0,00	2 878 322,39	2 878 322,39	0,00	2 878 322,39	2 878 322,39
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 194 225,00	0,00		3 574 700,00	3 574 700,00		3 574 700,00	3 574 700,00
014	Atténuations de produits	353 000,00	0,00		353 000,00	353 000,00		353 000,00	353 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	278 503,00	0,00	0,00	275 555,00	275 555,00	0,00	275 555,00	275 555,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'écluis	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>6 058 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 081 577,39</b>	<b>7 081 577,39</b>	<b>0,00</b>	<b>7 081 577,39</b>	<b>7 081 577,39</b>
56	Charges financières	4 002,03	0,00		3 422,61	3 422,61		3 422,61	3 422,61
67	Charges spécifiques (3)	4 367,97	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>10 370,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 422,61</b>	<b>8 422,61</b>	<b>0,00</b>	<b>8 422,61</b>	<b>8 422,61</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>6 069 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 090 000,00</b>	<b>7 090 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 090 000,00</b>	<b>7 090 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 900 000,00			1 860 000,00	1 860 000,00		1 860 000,00	1 860 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	537 000,00			450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 437 000,00</b>			<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>		<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>
	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>								<b>0,00</b>

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

9 400 000,00

(1) Voir état A-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 077.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des prévisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en case de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>5 501 409,37</b>	<b>0,00</b>	<b>6 596 069,06</b>	<b>6 596 069,06</b>	<b>6 596 069,06</b>
013	Atténuations de charges (2)	10 990,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	391 300,00	0,00	411 800,00	411 800,00	411 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 754 554,00	0,00	3 756 266,00	3 756 266,00	3 756 266,00
731	Fiscalité locale	1 333 493,00	0,00	1 356 733,06	1 356 733,06	1 356 733,06
74	Dotations et participations (2)	599 989,00	0,00	681 344,00	681 344,00	681 344,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	271 970,00	0,00	247 210,00	247 210,00	247 210,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>5 362 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 457 353,06</b>	<b>6 457 353,06</b>	<b>6 457 353,06</b>
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (2)	6 397,37	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>6 447,37</b>	<b>0,00</b>	<b>6 050,00</b>	<b>6 050,00</b>	<b>6 050,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>5 368 743,37</b>	<b>0,00</b>	<b>6 463 403,06</b>	<b>6 463 403,06</b>	<b>6 463 403,06</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	132 666,00		132 666,00	132 666,00	132 666,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>132 666,00</b>		<b>132 666,00</b>	<b>132 666,00</b>	<b>132 666,00</b>
			<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>			<b>2 803 930,94</b>
					<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	
						<b>9 400 000,00</b>

(1) Voir état n-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote au compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III - VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>8 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 400 000,00</b>	<b>9 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 400 000,00</b>	<b>9 400 000,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	2 232 902,00	0,00	0,00	2 878 322,39	2 878 322,39	0,00	2 878 322,39	2 878 322,39
6042	Achats de prestations de services	190 760,00	0,00	258 315,00	258 315,00	258 315,00	0,00	258 315,00	258 315,00
60611	Eau et assainissement	41 000,00	0,00	131 050,00	131 050,00	131 050,00	0,00	131 050,00	131 050,00
60612	Energie - Electricité	274 000,00	0,00	402 500,00	402 500,00	402 500,00	0,00	402 500,00	402 500,00
60613	Chauffage urbain	176 500,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	12 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60623	Alimentation	14 995,00	0,00	11 655,00	11 655,00	11 655,00	0,00	11 655,00	11 655,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 660,00	0,00	3 505,00	3 505,00	3 505,00	0,00	3 505,00	3 505,00
60631	Fournitures d'entretien	25 800,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	56 325,00	0,00	36 140,00	36 140,00	36 140,00	0,00	36 140,00	36 140,00
60633	Fournitures de voirie	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
60636	Habillage et vêtements de travail	10 200,00	0,00	7 900,00	7 900,00	7 900,00	0,00	7 900,00	7 900,00
6064	Fournitures administratives	14 900,00	0,00	11 450,00	11 450,00	11 450,00	0,00	11 450,00	11 450,00
6065	Livres, disc., cass. (biblio. Médiat.)	10 200,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	52 995,00	0,00	44 565,00	44 565,00	44 565,00	0,00	44 565,00	44 565,00
611	Contrats de prestations de services	148 813,00	0,00	162 070,00	162 070,00	162 070,00	0,00	162 070,00	162 070,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61358	Autres	11 550,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien terrains	218 700,00	0,00	223 900,00	223 900,00	223 900,00	0,00	223 900,00	223 900,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	17 275,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	405 700,00	0,00	470 100,00	470 100,00	470 100,00	0,00	470 100,00	470 100,00
615231	Entretien, réparations voiries	31 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	11 500,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 500,00	0,00	42 700,00	42 700,00	42 700,00	0,00	42 700,00	42 700,00
6156	Maintenance	146 690,00	0,00	248 713,00	248 713,00	248 713,00	0,00	248 713,00	248 713,00
6161	Multirisques	17 000,00	0,00	18 100,00	18 100,00	18 100,00	0,00	18 100,00	18 100,00
6168	Autres primes d'assurance	16 600,00	0,00	16 800,00	16 800,00	16 800,00	0,00	16 800,00	16 800,00
617	Etudes et recherches	600,00	0,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	15 154,00	0,00	14 740,00	14 740,00	14 740,00	0,00	14 740,00	14 740,00

Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - BP - 2024

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	20 300,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	300,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	7 000,00	0,00		12 300,00	12 300,00	0,00	12 300,00	12 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	0,00		6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00
6226	Divers	14 805,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	3 500,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	67 600,00	0,00		64 500,00	64 500,00	0,00	64 500,00	64 500,00
6236	Catalogues et imprimés	8 600,00	0,00		5 100,00	5 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00
6245	Transports de personnes extérieures	65 680,00	0,00		60 540,00	60 540,00	0,00	60 540,00	60 540,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6246	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 860,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	9 100,00	0,00		6 700,00	6 700,00	0,00	6 700,00	6 700,00
6262	Frais de télécommunications	37 200,00	0,00		35 900,00	35 900,00	0,00	35 900,00	35 900,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 100,00	0,00		6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00
6282	Frais de gardiennage	9 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00	0,00		94 474,39	94 474,39	0,00	94 474,39	94 474,39
6288	Autres services extérieurs	2 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	22 700,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
63513	Autres impôts locaux	6 700,00	0,00		6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 194 225,00	0,00		3 574 700,00	3 574 700,00		3 574 700,00	3 574 700,00
6331	Versement mobilité	38 390,00	0,00		41 336,00	41 336,00		41 336,00	41 336,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 565,00	0,00		10 263,00	10 263,00		10 263,00	10 263,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 750,00	0,00		35 371,00	35 371,00		35 371,00	35 371,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 695,00	0,00		6 169,00	6 169,00		6 169,00	6 169,00
64111	Rémunération principale titulaires	978 750,00	0,00		1 104 476,00	1 104 476,00		1 104 476,00	1 104 476,00
64112	SFT, indemnité de résidence	36 380,00	0,00		45 200,00	45 200,00		45 200,00	45 200,00
64113	NBI	6 630,00	0,00		7 126,00	7 126,00		7 126,00	7 126,00
64118	Autres indemnités	224 105,00	0,00		319 533,00	319 533,00		319 533,00	319 533,00
64131	Rémunérations	845 630,00	0,00		951 627,00	951 627,00		951 627,00	951 627,00
64132	SFT, indemnité de résidence	51 745,00	0,00		31 261,00	31 261,00		31 261,00	31 261,00
64138	Primes et autres indemnités	54 345,00	0,00		49 753,00	49 753,00		49 753,00	49 753,00
6417	Rémunérations des apprentis	9 135,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	448 180,00	0,00		471 934,00	471 934,00		471 934,00	471 934,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	341 130,00	0,00		383 252,00	383 252,00		383 252,00	383 252,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	38 200,00	0,00		39 178,00	39 178,00		39 178,00	39 178,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	32 000,00	0,00		35 800,00	35 800,00		35 800,00	35 800,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	6 900,00	0,00		6 900,00	6 900,00		6 900,00	6 900,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	240,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	23 000,00	0,00		23 500,00	23 500,00		23 500,00	23 500,00
6472	Prestations familiales directes	40,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	7 415,00	0,00		7 501,00	7 501,00		7 501,00	7 501,00
D14	Atténuations de produits	353 000,00	0,00		353 000,00	353 000,00		353 000,00	353 000,00
739115	Prél. contrib restres finances publiques	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	29 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00		29 000,00	29 000,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	44 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00		44 000,00	44 000,00
739331	Communes	130 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
D16	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D17	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6585) (4)	275 503,00	0,00	0,00	275 555,00	275 555,00	0,00	275 555,00	275 555,00
65131	Bourses	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65311	Indemnités de fonction	73 400,00	0,00		75 870,00	75 870,00	0,00	75 870,00	75 870,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00		3 220,00	3 220,00	0,00	3 220,00	3 220,00
65315	Formation	15 900,00	0,00		15 200,00	15 200,00	0,00	15 200,00	15 200,00
65316	Frais de représentation du maire	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65568	Autres contributions	5 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65568	Autres contributions obligatoires	3 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	115 075,00	0,00		119 795,00	119 795,00	0,00	119 795,00	119 795,00
65818	Autres	220,00	0,00		560,00	560,00	0,00	560,00	560,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65861	Hébergement et restauration sociales	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65886	Autres	25 508,00	0,00		11 010,00	11 010,00	0,00	11 010,00	11 010,00

Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Votes de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>6 658 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 081 577,39</b>	<b>7 081 577,39</b>	<b>0,00</b>	<b>7 081 577,39</b>	<b>7 081 577,39</b>
66	Charges financières	4 002,03	0,00	0,00	3 422,61	3 422,61		3 422,61	3 422,61
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 700,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	302,03	0,00	0,00	-77,39	-77,39		-77,39	-77,39
67	Charges spécifiques (4)	4 367,97	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 367,97	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>10 370,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 422,61</b>	<b>8 422,61</b>	<b>0,00</b>	<b>8 422,61</b>	<b>8 422,61</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>6 659 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 090 000,00</b>	<b>7 090 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 090 000,00</b>	<b>7 090 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 900 000,00			1 860 000,00	1 860 000,00		1 860 000,00	1 860 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	531 000,00			450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	531 000,00			450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 431 000,00</b>			<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>		<b>2 310 000,00</b>	<b>2 310 000,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	224,64
Montant des ICNE de l'exercice N-1	302,03
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-77,39

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'entre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNIE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 J	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>5 501 409,37</b>	<b>0,00</b>	<b>6 596 069,06</b>	<b>6 596 069,06</b>	<b>6 596 069,06</b>
013	Atténuations de charges (3)	10 990,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 990,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	391 300,00	0,00	411 800,00	411 800,00	411 800,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
70323	Red. occupation dom. public	66 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00	30 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	61 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	15 100,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
7066	Redevances services à caractère social	128 000,00	0,00	157 000,00	157 000,00	157 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	116 700,00	0,00	118 400,00	118 400,00	118 400,00
706888	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 754 554,00	0,00	3 756 266,00	3 756 266,00	3 756 266,00
73211	Attribution de compensation	2 697 955,00	0,00	3 699 867,00	3 699 867,00	3 699 867,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	2 000,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
73221	FNGiR	54 599,00	0,00	54 599,00	54 599,00	54 599,00
731	Fiscalité locale	1 333 493,00	0,00	1 356 733,06	1 356 733,06	1 356 733,06
73111	Impôts directs locaux	1 046 141,00	0,00	1 055 033,06	1 055 033,06	1 055 033,06
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	132 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
73132	Taxe sur les pyômes électriques	106 352,00	0,00	106 000,00	106 000,00	106 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	48 000,00	0,00	70 700,00	70 700,00	70 700,00
7318	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	599 985,00	0,00	681 344,00	681 344,00	681 344,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
74718	Autres participations Etat	2 110,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
7472	Participation régions	13 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	119 100,00	0,00	186 840,00	186 840,00	186 840,00
748312	D.C.R.T.P.	24 304,00	0,00	24 304,00	24 304,00	24 304,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	435 925,00	0,00	465 000,00	465 000,00	465 000,00
74888	Autres	2 960,00	0,00	500,00	500,00	500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	271 970,00	0,00	247 210,00	247 210,00	247 210,00
752	Revenus des immeubles	221 700,00	0,00	220 600,00	220 600,00	220 600,00
75888	Autres	50 270,00	0,00	26 610,00	26 610,00	26 610,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des recettes de gestion des services	5 362 296,00	0,00	6 457 353,06	6 457 353,06	6 457 353,06
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
7688	Autres	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	6 397,37	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	6 397,37	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	5 368 743,37	0,00	6 463 403,06	6 463 403,06	6 463 403,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	132 666,00		132 666,00	132 666,00	132 666,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	101 366,00		101 366,00	101 366,00	101 366,00
777	Rec., subv inv transférées cpte résultat	31 300,00		31 300,00	31 300,00	31 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	132 666,00		132 666,00	132 666,00	132 666,00

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 018 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 773 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV - ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

## B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquez le numéro de centre)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Cate- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel et					
163 Emprunts obligataires (Total)					9,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					750 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					750 000,00									
5879196	CAISSE D'EPARGNE IDF NORD	10/07/2017	10/07/2017	25/08/2017	750 000,00	F		1,040	1,032		T	X Entente constante	O/N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
165-0001			01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
165-005			01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2019 - B			01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1673 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Caractéristiques d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
166 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
168 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
169 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
167 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>750 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donné lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (peut-être un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables concédées au titre de l'article 25 de la loi n°2020-035 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1564 A et 1595 du code général des impôts

## IV - ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

## B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Natures (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? C/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après conversion éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortis de l'exercice			ICNIE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Indépays perçus (le cas échéant) (17)	
162 Emprunts obligataires (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (total)		0,00		290 416,33					76 941,72	2 723,24	0,00	222,64
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		290 416,33					76 941,72	2 723,24	0,00	222,64
9979195		0,00	A-1	290 416,33	3,58	F	1,002		76 941,72	2 723,24	0,00	222,64
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de franchise sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et autorisations reçus (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165-0001		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
165-005		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2019 - B		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées de Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICM de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		290 416,33				76 241,72	2 722,24	0,00	222,64	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la date prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couvertures, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemples A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCS310/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couvertures : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couvertures.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts vendus par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote de budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (annuel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement défini par l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 660.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 758.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

## B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indice sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro et écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variables simple plafonnés (cap) ou déplafonnés (floor)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	280 416,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 5 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dérivés au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		28-11-2011
	Catégories de biens amortis		
L	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE BATIMENTS	20	28/11/2011
L	AUTRES AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAINS	15	28/11/2011
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	28/11/2011
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	28/11/2011
L	EQUIPEMENT DE GARAGE ET ATELIER	15	28/11/2011
L	EQUIPEMENT DES CUISINES	10	28/11/2011
L	EQUIPEMENT SPORTIF	10	28/11/2011
L	INSTALLATION ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE	10	28/11/2011
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	28/11/2011
L	LOGICIELS	2	28/11/2011
L	MATERIEL CLASSIQUE	6	28/11/2011
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	28/11/2011
L	MATERIEL DE SONORISATION	5	28/11/2011
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	28/11/2011
L	MOBILIER	10	28/11/2011
L	PLANTATION	20	28/11/2011
L	VOITURES	5	28/11/2011

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>		<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	2 000,00		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	2 000,00		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
CREANCES DOUTEUSES	2 000,00	18/03/2024	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>2 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Commune de Porcheville - Commune de Porcheville - BP - 2024

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	2 000,00		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	18 377,14	14 033,71	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (5)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (5)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodes des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (5)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (6)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					18 377,14	14 033,71											217,52	853,34
1001 VIES HABITAT	2018	X Echéance progressive	ACQUISITION ET AMELIORATION D'UN LOGEMENT	CDC	18 377,14	14 033,71	16,33	A	R	1,550	R	1,550	1,550	A-1			217,52	853,34
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>18 377,14</b>	<b>14 033,71</b>											<b>217,52</b>	<b>853,34</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à fin, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'annexe 6811.1 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

87.4

## CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	14 033,71
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	14 033,71
Récettes réelles de fonctionnement	6 463 403,06
	I = A + B + C - D
	II
	I / II
	0,22

(1) Ratio défini aux articles L. 4252-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4252-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8

## SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					
		<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>			<b>9,00</b>
65748	0151	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	CC078 ECOLE NELSON MANDELA	Etablissement de droit public	119 795,00
65748	0241	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	6 500,00
65748	0341	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	SIEHVS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL HANDI VAL DE SEINE	Association	3 000,00
65748	002	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	AMICALE SAPEUR POMPIER DE GARGEN	Association	300,00
65748	006	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	CLUB DE LA BONNE HUMEUR ASSOCIAT	Association	1 500,00
65748	008	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	ASSOC SPORTIVE PORCHEVILLE	Association	54 600,00
65748	012	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	COMITE DEPART CONTRE LE CANCER	Association	1 200,00
65748	013	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	LES COPAINS D ABORD ASSOCIATION	Association	750,00
65748	015	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	OCCE ECOLE MAT MARONNIERS	Etablissement de droit public	5 000,00
65748	017	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	DELOS APEI 78	Association	150,00
65748	001	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	AMICALE DE LA POLICE MANTAISE - APM	Association	300,00
65748	019	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	FNACA - FED NAT ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	Association	300,00
65748	020	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	FOOTBALL CLUB DE PORCHEVILLE	Association	26 000,00
65748	022	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	LA GAULE PORCHEVILLOISE ASSOCIAT	Association	1 000,00
65748	023	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	COCHONNET PORCHEVILLOIS ASSOCIAT	Association	1 000,00
65748	024	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	LE REVE DE COLYNE	Association	400,00
65748	039	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	OCCE ECOLE PRIMAIRE PIERRE ET MARIE CURIE AFIPE	Etablissement de droit public	10 000,00
65748	040	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		Association	195,00
65748	041	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	ASS CULTURELLE DE PORCHEVILLE	Association	1 500,00
65748	030	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	PORCHEVILLE AIRSOFT TEAM 78 PAT7	Association	400,00
65748	031	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RELAIS JEUNES ET FAMILLES 78 ASS	Association	500,00
65748	033	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	SECOURS CATHOLIQUE ASSOCIATION	Association	300,00
65748	035	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	STE DE CHASSE DE PORCHEVILLE	Association	400,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	036	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES YVELINES	Association	300,00
65748	0172	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	FCPE CONSEIL LOCAL LES ECOLES DE PORCHEVILLE	Association	200,00
65748	0011	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	AFPE - ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE ESPERANCE	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LEPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		17,00	1,00	18,00	11,57	3,37	14,94
Adjoint Administratif	C	7,00	1,00	8,00	3,57	0,00	3,57
Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,37	3,37
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur Principal 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		37,00	1,00	38,00	19,34	11,74	31,08
Adjoint technique	C	24,00	1,00	25,00	8,34	11,74	20,08
Adjoint technique ppal 1° cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent de Maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise principal Technicien	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé 1ère cl des E	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		27,00	0,00	27,00	12,00	13,00	25,00
Adjoint d'animation	C	22,00	0,00	22,00	8,00	13,00	21,00
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'Animation ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur ppal 2° cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier Chef Principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		87,00	2,00	89,00	46,91	29,11	76,02

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT86500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Efficacité physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



- SP : Sportif
- CULT : Culturel
- ANIM : Animation
- POL : Police
- POMP : Sapeurs-pompier
- X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 332-22-1 : Accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de douze mois.
- 332-22-2 : Accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois.
- 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
- 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
- 332-15 : Absence de carte d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-16 : Qualité par les besoins des communes ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-17 : Qualité par les besoins des communes ou groupes de communes de moins de 100 habitants.
- 332-18 : Communes nouvelles issues de fusion de communes.
- 332-19 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4 pour les emplois de catégorie A.
- 332-20 : Emplois des communes (< 2 010 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 332-21 : Emplois des communes (< 2 010 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 332-22 : Contrats territoriaux sur emploi permanent - peut être nommé en cas de fonctionnaire spécialisé par l'autorité territoriale.
- 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans ou moins.
- 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 328 - 332 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, passages en situation de handicap (CGFP art. L.328 et L.332).
- 333-1 : 333-2 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
- 333-3 : 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 : Collaborateurs de groupes d'états.
- A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 332-15, 332-16, 332-17 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 332-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-22, 332-24, 332-1 et 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>		
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>		
		<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
01/08/2019 -	1001 VIES HABITAT	SA 1001 VIES HABITAT	Société Française	18 377,14
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit fixant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les désignations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une réponse dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>		<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>G1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS***Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-57 729,77	-57 729,77
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	406 364,71	406 364,71
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1060 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	111 300,00	111 300,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 355 604,82	2 355 604,02
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf, solde II)	2 244 304,82	2 244 304,82

(1) Elements à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipés ou classés

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>111 300,00</b>	<b>111 300,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	80 000,00	80 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>31 300,00</b>	<b>31 300,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<b>31 300,00</b>	<b>31 300,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b> <b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 355 604,82</b>	<b>III</b> <b>2 355 604,82</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>41 479,82</b>	<b>41 479,82</b>
10222	FCTVA	41 479,82	41 479,82
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00
13166	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00
13266	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>2 314 125,00</b>	<b>2 314 125,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28046	Attributions compensation Investissement	140 000,00	140 000,00
2805	Loanses, logiciels, droits similaires	7 000,00	7 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	3 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	8 000,00	8 000,00
281316	Equipements de climatière	7 000,00	7 000,00
281351	Bâtiments publics	40 000,00	40 000,00
28138	Autres constructions	18 000,00	18 000,00
28152	Installations de voirie	18 000,00	18 000,00
281538	Autres réseaux	4 000,00	4 000,00
2815731	Matériel roulant	9 000,00	9 000,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
28168	Autres inst., matériel, outill. techniques	20 000,00	20 000,00
281828	Autres matériels de transport	22 000,00	22 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	20 000,00	20 000,00
281838	Autre matériel informatique	26 000,00	26 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	18 000,00	18 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	30 000,00
28185	Matériel de téléphonie	10 000,00	10 000,00
28188	Autres immo. corporelles	60 000,00	60 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (6)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 125,00	4 125,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 860 000,00	1 860 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 59 sont présentés uniquement et la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV - ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

IV  
D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A. bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
IFPB	13 154 000,00	4,17	18,14	0,00	2 386 135,00	4,17
TFPNB	19 400,00	3,19	27,37	0,00	5 310,00	3,19
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	116 000,00	21,22	8,57	0,00	9 941,00	21,22
<b>TOTAL</b>	<b>13 269 400,00</b>	<b>4,23</b>		<b>0,00</b>	<b>2 401 387,00</b>	<b>4,22</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



<b>Commune de Porcheville-78</b>	<b>BP 2024</b>
<b>V - ARRÊTES ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRÊTE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Présenté par le Maire,  
A Porcheville, le 08/04/2024

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session  
ordinaire,

A Porcheville, le 08/04/2024

Nombre de membres en exercice: 23

Nombre de membres présents: 20

Nombre de suffrages exprimés: 18

VOTE:

Pour: 16  
Contre: 2  
Abstention: 4

Les membres du Conseil Municipal

Date de convocation: 2 avril 2024

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Alec JALTIER - Maire			
Monsieur Bernard HENRY- 1er ADJOINT			
Madame Christèle DIEZ- 2ème ADJOINT			
Monsieur Vincent LEVISTRE- 3ème ADJOINT			
Madame Anne-Marie D'ANDREA-BOULIN- 4ème ADJOINT			
Monsieur Emmanuel JUNGER- 5 ème ADJOINT			
Monsieur Didier MARTINEZ			
Monsieur Thibault JACQUEMIN- Conseiller Municipal			
Monsieur Jérôme DAREL- Conseiller Municipal			
Madame Sylvie DUPRE- Conseillère Municipale			
Madame Béatrice CLAVEAU- Conseillère Municipale Déléguée			
Monsieur Frédéric HEURTELOUP- Conseiller Municipal Délégué			
Madame Méline BORD- Conseillère Municipale			
Monsieur Michel LARCHEVÊQUE- Conseiller Municipal			
Madame Gwladys MULCIBA-POLYCARPE Conseillère Municipale			
Madame Kumari CHINTARAM- Conseillère Municipale			
Monsieur Thierry HUOT-DUCOTE Conseiller Municipal			
Madame Céline VAUDRON- Conseillère Municipale			
Monsieur Paul LE BIHAN- Conseiller Municipal			
Madame Danièle WILLEMOT- Conseillère Municipale			
Monsieur Michel MANDON- Conseiller Municipal			
Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT- Conseiller Municipal			
Madame Elisabeth FERREIRA-DELETTRE- Conseillère Municipale			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le  
A Porcheville, le